

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des **DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE**: FRANCE ET OUTREMER: 22 F; ETRANGER: 40 F
(Compte chèque postal: 9063.13. Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

2^e Législature

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1963-1964

COMPTE RENDU INTEGRAL — 23^e SEANCE

1^{re} Séance du Lundi 28 Octobre 1963.

SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1964 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5717).

Art. 17 à 34 et état B (suite).

Services du Premier ministre. — Section X: Commissariat au tourisme.

MM. Duhamel, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan; Pasquini, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

MM. Anthonioz, Laurin, Philippe, Boisson, le président, Péronnet, Ballanger, Sauzedde, Alduy, Le Goasguen, Morlevat, Delachenal.

M. Dumas, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

Etat B.

Titres III et IV. — Adoption.

Renvol de la suite du débat à la prochaine séance.

2. — Ordre du jour (p. 5735).

PRESIDENCE DE M. JEAN CHAMANT,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

* (2 f.)

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1964 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1964 (n° 549, 568).

[Articles 17 à 34 (suite).]

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits de la section X des services du Premier ministre (commissariat au tourisme).

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

Section X. — Commissariat au tourisme.

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils.

(Mesures nouvelles.)

« Titre III: + 1.158.698 F;

« Titre IV: — 24.890.000 F »

Voici les temps de parole disponibles dans ce débat:

Gouvernement: 35 minutes;

Commissions: 35 minutes;

Groupe de l'U. N. R.-U. D. T.: 40 minutes;
 Groupe socialiste: 10 minutes;
 Groupe du centre démocratique: 10 minutes;
 Groupe communiste: 5 minutes;
 Groupe du rassemblement démocratique: 5 minutes;
 Groupe des républicains indépendants: 5 minutes;
 Isolés: 5 minutes.

La parole est à M. Duhamel, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.

M. Jacques Duhamel, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le moment est venu de s'interroger sur le tourisme français, sur son budget et sur sa situation.

Le rapport écrit, qui a été distribué, analyse des chiffres; ce rapport oral, que je ferai bref, commentera des faits.

Car les chiffres sont simples. Il suffit d'en retenir trois traits.

Le premier est que le budget du commissariat au tourisme s'élève pour 1964 à 21.500.000 francs en chiffres ronds, c'est-à-dire qu'il n'augmente que d'environ 6 p. 100 par rapport aux crédits de 1963. Encore, si l'on considère non les crédits qui lui sont accordés pour la rémunération des personnels, mais ceux qui sont affectés à ses moyens d'action, cette augmentation n'est-elle que de 3 p. 100, c'est-à-dire inférieure à la hausse des prix d'ores et déjà intervenue depuis lors.

Second trait, qui va heureusement en sens inverse: les crédits d'équipement collectif pour le tourisme inscrits au F. D. E. S. passeront en 1964 à 15 millions de francs, alors qu'ils étaient l'an dernier de 10 millions.

Au surplus le commissariat espère obtenir, par ailleurs, d'autres concours, soit de l'aménagement du territoire, soit du Crédit national, soit de la caisse des dépôts et consignations, pour certaines régions ou pour certains projets. Si bien qu'au total on peut espérer que l'équipement collectif pour le tourisme français disposera l'an prochain de moyens de financement de l'ordre de 30 millions de francs.

Troisième trait, enfin, et celui là malheureusement de tendance contraire: un crédit budgétaire de 25 millions de francs disparaît cette année, qui permettait, vous le savez, une détaxe partielle du carburant en faveur des touristes étrangers.

Tels sont, mes chers collègues, les chiffres. Voyons maintenant les faits.

La balance touristique française se détériore. Les Français partent de plus en plus à l'étranger, tandis que les étrangers restent de moins en moins longtemps en France.

Le solde de notre balance touristique demeure positif, mais va en s'amenuisant: de 260 millions de dollars en 1960, il est passé à 204 millions en 1961, puis à 198 millions en 1962. Le chiffre de 1963 n'est pas encore connu, mais il se pourrait bien qu'il tombe en dessous de 150 millions de dollars. Cette évolution est inquiétante.

Certes, cette détérioration provient d'abord des Français, dont plus de 8 millions cette année seront allés prendre leurs vacances hors de nos frontières. En 1960, ils dépensaient à l'étranger l'équivalent de 221 millions de dollars. En 1963, le cap des 500 millions de dollars risque d'être dépassé.

Les Français sortent massivement de France tandis que les étrangers y demeurent passagèrement. La moyenne de durée de séjour des touristes étrangers en France était, l'année dernière, de 2,4 jours.

Sans doute y viennent-ils plus nombreux, parce qu'ils sont en effet de plus en plus nombreux à voyager dans le monde.

Mais la France profite peu de ce mouvement, elle n'en tire pas son pourcentage normal. La progression des touristes étrangers en France est maintenant de l'ordre de 2 à 3 p. 100 par an. C'est peu.

Nos recettes en devises, qui étaient l'année dernière de l'ordre de 639 millions de dollars, seront cette année sans doute légèrement supérieures à 650 millions de dollars, c'est-à-dire qu'elles correspondront à l'objectif du plan. Mais c'est peu comparé au mouvement qui s'opère chez nos voisins: l'année dernière, l'Espagne a accru ses recettes touristiques d'une somme équivalant à deux milliards et demi de nos francs actuels, l'Autriche d'un milliard et demi. Et l'Italie, au cours du premier semestre de 1963, a enregistré une augmentation de 12 p. 100 du nombre de ses touristes.

L'année dernière ces trois pays, Italie, Espagne, Autriche, ont enregistré entre 30 et 35 millions de nuitées, tandis que la France n'en a compté que 24 millions.

Sans doute convient-il de considérer ces chiffres avec prudence; si les chiffres ne mentent pas, il arrive que les menteurs chiffrant! En l'occurrence, il n'est pas besoin de mauvaise intention, il suffit de mauvais équipement. Ni les services étrangers ni les nôtres ne disposent actuellement de statistiques certaines; et ce m'est une raison de plus pour vous féliciter,

monsieur le ministre, et vous aussi monsieur le commissaire, d'avoir enfin prévu un bureau de statistiques, qui permettra de connaître la réalité et par là d'orienter l'effort.

Mais s'il peut y avoir une marge d'erreur, elle ne change malheureusement pas le sens de l'évolution. La situation française en valeur absolue et en valeur relative ne s'est pas améliorée en 1963.

La saison d'été s'est ressentie — mais peut-être moins qu'on pouvait le craindre — des conditions atmosphériques. Vous savez, mes chers collègues, que parler du tourisme, c'est quelquefois parler de la pluie et du beau temps!

« L'intérieur » a profité d'une manière imprévue du repli d'une clientèle qui quittait les rivages pluvieux. L'extension de la quatrième semaine de congés payés a compensé l'échec de l'étalement des vacances. Si bien qu'en définitive, pour la saison d'été, les résultats seront dans l'ensemble assez proches, sinon de ce qu'on pourrait appeler la normale, du moins de ce qui a été la normale l'année dernière.

La saison d'hiver avait été, vous le savez, fort moyenne, alors qu'elle avait été l'année précédente fort brillante.

Quant aux stations thermales, où le temps joue un rôle moins important, elles ont enregistré un progrès, non seulement par rapport à 1962, mais aussi par rapport à 1958, bonne année de référence puisqu'elle coïncide avec un changement de régime; je veux dire non pas de régime politique, mais du régime de sécurité sociale qui fut alors appliqué aux cures.

Au train où vont les choses, ou plutôt les personnes, verrons-nous le tourisme nous coûter plus cher qu'il ne nous rapporte? Cette perspective, malheureusement, n'est pas impossible; il n'est plus impossible qu'elle ne soit pas très éloignée. Un effort collectif, public et privé, s'impose donc, auquel la réorganisation en cours du commissariat au tourisme va donner, doit donner une impulsion urgente.

Attirer et retenir les touristes, développer et équiper les stations, multiplier et moderniser l'hébergement, telles sont, au fond, les trois lignes de cet effort.

Pour faire venir et rester les touristes étrangers, les efforts de propagande doivent sans doute prendre désormais un caractère plus spécifique et plus commercial, mieux s'adapter aux différentes clientèles et mieux saisir les différentes actions.

C'est ainsi que des initiatives particulières, destinées aux Allemands, seront prises en 1964. C'est, par exemple, la commémoration des combats de 1914 et de 1944-1945 qui sera rappelée aux anciens combattants. C'est pourquoi aussi le commissariat au tourisme s'attache à l'organisation de congrès, d'autant plus utiles s'ils se déroulent hors saison.

Car il ne suffit pas de dire « venez », il faut préciser où, quand, comment, c'est-à-dire définir le circuit, la durée, le prix.

Les voyages organisés se multiplient. Il n'est pas prudent de les laisser organiser par d'autres. A cet effet, vous savez que, pour les individus ou pour les groupes, un certain nombre de pays étrangers, en particulier l'Italie, l'Angleterre, les Etats-Unis, disposent d'agences de voyages puissantes. En France, si ne se constitue pas, à proprement parler, une agence publique de voyage, du moins se regroupent les services touristiques aujourd'hui disséminés au sein d'entreprises nationales, les grands transporteurs, Air France, S. N. C. F., Compagnie transatlantique, auxquels se joint, je pense, Havas Exprinter. Une organisation unifiée permettrait en effet de donner une force accrue à un effort indispensable de détection, de transport et d'accueil de la clientèle, pour la faire davantage venir et rester.

Seulement, pour attirer les touristes étrangers et d'abord pour retenir les vacanciers français, il faut considérer le développement pris par deux sports: le ski, l'hiver, et la voile, l'été.

Les stations de sports d'hiver voient leur équipement se poursuivre d'une façon convenable. Je crois pouvoir dire que jamais les crédits n'ont été refusés pour les remontées mécaniques dans les stations françaises.

Ainsi nos stations existantes se perfectionnent et des stations nouvelles se dessinent, en particulier Flaine et Saint-Martin-de-Belleville, dans les Alpes, où se concentre l'effort; ce qui ne signifie pas qu'il ne va pas ou ne doit pas s'étendre aux Pyrénées, au Massif Central et à ce Jura qui, vous le savez, me tient particulièrement à cœur. La continuité de cette action fera sans doute que, dans cinq ans, la France sera, avant la Suisse, le premier pays d'Europe pour les sports d'hiver.

Quant aux sports d'été, l'accent sera mis en 1964 sur les ports de plaisance et la priorité accordée à la Bretagne et à la côte atlantique, où environ 15 millions de travaux sont envisagés.

Ainsi, dans l'ensemble, on peut dire que l'équipement collectif se poursuit. Il est seulement dommage qu'il ne s'étende pas davantage aux voies d'accès à nos stations d'hiver ou d'été et qu'aujourd'hui encore — mais ce sera le sujet d'un autre débat — les autoroutes et les routes nationales soient construites ou améliorées à un rythme aussi lent.

On me permettra une remarque, cette fois personnelle : quand j'emprunte — et cela m'arrive souvent — la route nationale n° 5, je suis effaré en comparant l'état dans lequel elle demeure, aux travaux que, de l'autre côté du tunnel du mont Blanc, nos amis, certes, mais des concurrents sur le plan touristique, ont réalisés.

Au mouvement de l'équipement public doit correspondre un développement de l'équipement privé, un accroissement de la capacité d'accueil.

Et d'abord celle, traditionnelle, de l'hôtellerie. Les modernisations d'hôtels se poursuivent à un rythme à peu près satisfaisant. Par contre, les créations d'hôtels ne s'opèrent qu'à une cadence beaucoup trop faible. A Paris et autour de Paris, la difficulté vient essentiellement de la rareté des terrains. On connaît les projets du groupe Hilton, d'un hôtel de cent cinquante chambres à Orly et d'un hôtel de cinq cents chambres à Paris, avenue de Suffren. On sait qu'un nouveau concours a été lancé, qui trouvera j'espère son achèvement en novembre, pour la construction d'un hôtel sur l'emplacement de la gare d'Orsay. Mais en dehors de ces projets, il n'y a rien de certain.

L'hôtel Président, dont on a beaucoup parlé, a peu de chances de pouvoir disposer du terrain prestigieux de la porte Dauphine qu'il guettait. Et le commissariat au tourisme a quelques difficultés à faire affecter à la construction d'un hôtel le terrain autrefois occupé par Luna-Park, à la porte Maillot.

En province, plusieurs groupes bancaires — et non des moindres — se sont enfin intéressés à la construction d'hôtels, soit d'hôtels de standing élevé pour hommes d'affaires, soit de chaînes de motels, soit simplement d'hôtels pour résidence saisonnière. Vous trouverez dans mon rapport, mes chers collègues, une liste, non pas complète mais indicative, des projets en cours ou déjà réalisés.

Cependant, ces initiatives privées laissent encore subsister certaines lacunes. C'est ce qui explique que la S. C. E. T., filiale de la Caisse des dépôts et consignations, se soit associée avec le Crédit hôtelier et le Crédit national, au sein de la société Inter-hôtels, en vue de la construction d'hôtels de confort moyen de la catégorie « deux étoiles ». L'initiative est donc parapublique, mais la gestion doit être professionnelle, dans le cadre d'un cahier des charges.

Il est certain qu'il faut bâtir davantage d'hôtels en France. En 1962 on a construit soixante-seize hôtels « une étoile » et trente-sept hôtels « deux étoiles ». Or, cette année, on créera, en Italie, mille cinq cents hôtels nouveaux.

Cependant, l'hôtel n'est pas, et de loin, le seul mode d'hébergement des gens en vacances. Vous savez, mes chers collègues, le développement qu'a pris cette véritable hôtellerie de plein air que constituent le camping et le caravanning. On ne peut que s'en féliciter. C'est une clientèle, d'ailleurs, très diverse, qu'attirent ces camps de vacances dont l'implantation devrait, semble-t-il, être davantage orientée vers des régions moins courues, moins envahies par d'autres formes de tourisme et où une réglementation devrait assurer parfois plus de sécurité, de confort et quelquefois d'hygiène.

Vous vous rappelez aussi, mesdames, messieurs, la volonté exprimée par l'Assemblée nationale, l'année dernière, de voir le Gouvernement encourager les différents types d'hébergement social que sont les auberges rurales, les auberges de jeunesse, les gîtes ruraux, les maisons familiales, les villages de vacances et d'autres encore. Les progrès sont encore malheureusement trop lents, alors qu'ils mettent pourtant les vacances à la portée de bourses modestes, en même temps qu'ils apportent à un certain nombre de régions, de communes ou d'agriculteurs des ressources complémentaires bien utiles.

Il ne faut pas, en effet, s'y tromper : les limites que rencontre le développement de notre tourisme sont dans une large mesure liées aux prix. Ces prix apparaissent plus chers chez nous que chez nos voisins. Cette situation a des causes connues, des excuses valables, qui tiennent en particulier aux charges sociales et à leur assiette en France. Mais si cela explique, cela ne supprime pas cet écart.

Sans doute aussi pourrait-on obtenir qu'en France la surprise ne vienne pas s'ajouter aux prix. Le commissariat au tourisme s'emploie à imposer — là du moins où l'aide publique intervient — des prix « tout compris » pour l'hôtellerie, des prix « couvert inclus » pour les restaurants et des menus avec « vin touristique ». Mais si cela clarifie le prix, cela ne le diminue pas. Or, il arrive que le prix inconnu inquiète ; mais il arrive aussi que le prix connu éloigne.

En vérité, le tourisme français subit les conséquences de l'évolution générale des prix. Elle est, nous le savons, inquiétante, puisque la France a battu, en Europe, le triste record de la hausse des prix.

Les Français le ressentent ; les étrangers le mesurent. Les Français prennent de plus en plus leurs vacances hors de France ; les étrangers prennent leurs vacances de moins en moins longtemps en France.

Cependant, c'est le moment qu'a choisi le Gouvernement, le 15 octobre dernier, pour supprimer la subvention de 25 millions de francs qui permettait de détaxer, de onze centimes, le prix de l'essence en faveur des touristes étrangers. Or, les prix comparés de l'essence constituent sans conteste un élément facile d'appréciation immédiate pour les touristes étrangers.

Cette décision risque, monsieur le ministre, d'avoir des incidences psychologiques plus graves que ne le justifierait le calcul mathématique. Nos concurrents ne manqueront pas de les susciter.

Pour justifier cette mesure, le Gouvernement avait avancé trois arguments dont aucun n'est apparu convaincant ni fondé à votre commission des finances. En premier lieu, « notre approvisionnement en devises serait maintenant assuré ». Or, je l'ai dit, la balance touristique, comme d'ailleurs la balance commerciale, se détériore. En second lieu, « la détaxe n'exerçait qu'une incitation faible ». Il est exact que, même ainsi détaxée, l'essence demeurait en France la plus chère de tous les pays d'Europe. Mais si la détaxe n'était pas déterminante pour attirer, nous craignons, monsieur le ministre, que sa suppression ne soit suffisante pour détourner. En troisième lieu, enfin, le Gouvernement estimait que « le système appliqué était générateur de fraude ». Mais si cela était, il fallait changer le système ! La direction générale des douanes avait précisément proposé d'assurer aux frontières la distribution de bons sous forme de chèques à l'image de ce qui se passe dans certains pays étrangers.

Dans le jeu serré de la concurrence touristique en Europe, votre commission des finances nous-même craint que la moindre faute de tactique n'ait des conséquences sérieuses et que cette économie en francs ne se traduise bientôt par une perte en devises.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez fourni des explications à la commission des finances et je pense que vous allez les renouveler ici. Je dirai donc seulement que cette mesure vous a été imposée — il est peut-être pour moi plus facile qu'à vous de le dire — dans le cadre des économies inscrites au plan de stabilisation. C'est donc au Gouvernement que la commission des finances, pour sa part, et l'Assemblée, si elle la suit, demandent de s'engager à atténuer, aménager ou rapporter cette mesure dès que le permettra l'exécution de ce plan de stabilisation. C'est à cette condition et sous cette réserve unanime que votre commission des finances vous propose d'adopter le budget du tourisme tel qu'il est présenté, pour la première fois, comme nous l'avions demandé, sous la forme d'un fascicule spécial. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique et sur divers bancs.)

M. le président. La parole est à M. Pasquini, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Pierre Pasquini, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, M. Duhamel ayant résumé tout ce qui pouvait être dit en matière de tourisme, j'utiliserai au mieux mon temps de parole en me bornant à des considérations d'ordre général.

Sans doute parce que je représente le département le plus touristique de France, mais pas seulement pour ce fait, je suis beaucoup plus pessimiste que M. Duhamel et la plupart de nos collègues qui fréquentent notre groupe parlementaire du tourisme. Dans mon intervention, je m'en tiendrai à l'énoncé de chiffres, encore que je ressente la nécessité d'un nouveau service de la statistique dans cette administration, car je ne suis nullement d'accord, monsieur le secrétaire d'Etat, avec les données de vos services.

Quand la statistique affirme que 7.750.000 Français se sont rendus à l'étranger cette année, je ne peux pas le croire. C'est là une erreur fondamentale et si vos services basent leurs calculs sur ce chiffre, ils doivent se tromper souvent. Il n'est pas possible, notamment, que quatre millions de Français se soient rendus en Espagne, qu'un million et demi de Français aient franchi la frontière italienne. Le chiffre global me paraît le double du chiffre réel et je m'en tiens, pour ma part, à celui de quatre millions, le même que l'année dernière, qui nous vient de diverses sources.

Je le répète, il y aurait intérêt à revoir les méthodes qui servent à établir les statistiques en matière de tourisme.

Cette remarque faite, je veux insister sur deux ou trois chiffres qui sont alarmants. Tout d'abord, l'Italie, à elle seule, a reçu, en 1962, 21 millions de touristes. Ce chiffre ne souffre pas, je crois, de discussion. La France a reçu, pour sa part, six millions de touristes, soit trois fois et demie moins. Pour renverser ce courant, il faut élaborer une politique du tourisme.

Et les Français ? A ma connaissance, quatre millions de Français sont allés à l'étranger en 1962. Et, si vous le voulez bien, j'abandonne tout le reste pour ne vous entretenir que de ce problème, car il est grave.

Vingt et un millions d'étrangers vont dans un pays voisin, six millions d'étrangers viennent en France, quatre millions de Français vont dans d'autres pays. Que nous disent ces chiffres ?

L'amélioration du niveau de vie des Français, le fait que un Français sur quatre possède un véhicule automobile et que dans peu de temps ce sera un Français sur trois, inciteront nos compatriotes à voyager de plus en plus. Il en résultera — je vais plus loin que M. Duhamel — que bientôt le nombre de Français qui se rendront à l'étranger en emportant des francs sera égal, puis supérieur au nombre des étrangers visitant la France, puisque ces derniers y viennent de moins en moins nombreux.

La dernière statistique faisait ressortir six millions de rentrées et quatre millions de sorties. Il va donc arriver une époque — qui sera 1964, 1965 ou 1966, que sais-je ! — où une balance s'établira et où il sortira de France autant de gens qu'il en entrera.

M. Duhamel soulignait tout à l'heure que la balance du tourisme étant passée de 260 millions de dollars en 1960 à 198 millions en 1962, soit une diminution de 62 millions de dollars dans l'intervalle de deux ans. Cette situation est grave et appelle incontestablement des solutions.

Au demeurant, le chiffre des touristes américains, par exemple, est symptomatique et alarme les autorités de ce pays. En 1962, deux millions de touristes américains ont dépensé 2.800 millions de dollars en pays étranger. Sur ce nombre, 906.000 seulement se sont rendus en Europe, dont une très petite partie dans le pays de France.

Alarmé par cette fuite de devises qu'entraîne le tourisme, le gouvernement américain envisagerait de frapper d'une taxe tout citoyen des Etats-Unis qui se rendrait pour quelques jours à l'étranger. Cette mesure est à l'étude au département d'Etat et risque d'être adoptée.

Sans aller jusque-là pour équilibrer notre balance du tourisme — M. Giscard d'Estaing ou M. Boulin y penseront peut-être un jour — il convient cependant de se préoccuper de normaliser les conditions de notre politique en la matière. L'an dernier, j'avais tenté de définir une politique du tourisme. Je l'ai rappelée d'ailleurs, cette année, dans mon rapport écrit. J'indiquais que cette politique pouvait être considérée en fonction de deux objectifs, à savoir la mise en valeur de l'attractivité et la mise en valeur du potentiel d'accueil du pays.

Etant donné tout ce qui a été dit dans cet ordre d'idées, vous me permettez d'insister sur ce qui ne l'a pas été et, par exemple, de faire allusion à la campagne lancée cet été par un journal qui a fait beaucoup parler de lui et dont les articles ont été reproduits dans de nombreux pays étrangers, l'Amérique en particulier.

Un journaliste, s'étant adjoint le concours d'une compagne charmante, jolie, élégante, très américaine, pourrions-nous dire, s'était fait passer avec elle pour un couple américain voyageant en France. Parlant tous deux l'anglais, ils se sont promenés dans les rues de notre capitale où ils n'ont rencontré que difficultés et déboires. Ils ont éprouvé le sentiment que s'ils avaient été de vrais Américains, ils auraient été la plupart du temps — pourquoi ne pas employer le mot ? — escroqués.

Ne croyez pas que cette anecdote vécue ne représente qu'un cas isolé et disons-nous bien qu'elle fait ressortir une des plus grandes lacunes de notre politique touristique : l'insuffisance de l'accueil.

Était-il heureux ou malheureux que ce journaliste français exprime son sentiment dont ont fait état nombre de ses confrères après lui ? Je serais tenté de dire que c'était un bien. Mais ne nous dissimulons pas que la plupart des étrangers pensent comme ce journaliste français, à savoir qu'ils sont reçus chez nous plutôt mal que bien.

M'efforçant de savoir, en consultant les archives administratives, si ces faits étaient nouveaux ou s'ils remontaient à une époque plus ancienne, j'ai eu la surprise de découvrir qu'ils avaient été dénoncés depuis longtemps, et c'est en raison de leur importance que, dans mon rapport écrit, j'ai cru devoir rappeler qu'il existe de très vieux rapports à cet égard.

J'en ai trouvé un, datant de 1957, et adressé à ce qui était alors la direction du tourisme. Je ne peux le citer entièrement et je me borne à ces quelques lignes qui me paraissent essentielles :

« Il y a des touristes qui reviennent. Fréquemment, ils se plaignent du niveau élevé des prix, du manque de courtoisie dans les hôtels, des sentiments anti-américains qu'ils ont rencontrés en France, des complications administratives en matière de délivrance des chèques-essence et, par-dessus tout, des pourboires qui, disent-ils, leur sont trop souvent extorqués. Ces touristes estiment avoir été lésés au cours de leur bref séjour en France. Certes, il ne faut pas généraliser, mais des cas de ce genre sont, cette année, plus fréquents qu'à aucun moment depuis la guerre. »

Ce rapport citait notamment le cas d'un rédacteur en chef d'un grand quotidien américain tirant à plus d'un million d'exemplaires, qui avait publié dans son journal un article intitulé : « Vivre un jour en France suffit ! ».

Il est certain que de tels articles nous font du tort.

Ces rapports ont été souvent repris. J'ai trouvé dans les archives un autre rapport qui indiquait aussi :

« Depuis quelques années, la réputation d'une France peu accueillante, quelquefois hostile, surtout à Paris, commence à se répandre dans le public. En outre, certains hôteliers ne respectent pas toujours les engagements pris, ce qui choque profondément les touristes. »

Tout cela est vrai. Il convient d'y porter remède. C'est pourquoi je pense, depuis un certain nombre d'années déjà, que nous devons mobiliser contre cet état d'esprit toutes les armes dont nous disposons, notamment les moyens audio-visuels. Il y a le plus grand intérêt, monsieur le secrétaire d'Etat, à ce que vos services et ceux du commissariat lancent une intense campagne de propagande destinée non pas à inciter les étrangers à venir chez nous, mais à persuader les Français d'accueillir comme il convient les touristes des autres pays.

Dans ce domaine, peut-être singulièrement en raison de la vocation du département que j'ai l'honneur de représenter, il me serait agréable de m'entretenir avec vous de quelques idées que partagent les habitants des Alpes-Maritimes. Je crois qu'il est nécessaire de lancer cette campagne dès le printemps prochain. Peu en importe le titre : « Sachons sourire en France », « Le sourire en France », ou quelque chose d'approchant. L'essentiel est d'abord de persuader tous ceux qui vivent en France du tourisme, du chauffeur de taxi ou du garçon de restaurant au propriétaire d'hôtel, qu'ils ont besoin du tourisme et que, pour en vivre — comme c'est le cas — ils doivent savoir recevoir convenablement les touristes.

C'est un point capital de votre politique, monsieur le ministre. Avant d'aller plus loin, avant de nous préoccuper de compléter notre équipement touristique — qu'il s'agisse de remontées mécaniques, de piscines, bref de tout ce potentiel nécessaire à la vie du pays — commençons par ne pas tirer à jamais la source indispensable à l'utilisation de ces moyens et autres accessoires de ce genre. Préoccupons-nous avant tout de faire venir les touristes chez nous !

Je rappelle que la moyenne de la nuitée a « dégingolé » — c'est le mot — dans une proportion considérable, aussi bien dans le département que je représente que dans le reste de la France, la moyenne tombant à 2,9, si je ne me trompe.

M. le rapporteur spécial. A 2,4 !

M. le rapporteur pour avis. Je vous remercie de cette précision, mon cher collègue.

Il vous faut, monsieur le ministre, vous prémunir contre cette situation vraiment très grave. Tout effort de votre commissariat, de vos services doit essentiellement commencer par ce qu'on appelle l'accueil psychologique.

Pour le reste, j'ai tellement conscience de l'évidence des problèmes que je pourrais les taire. Je vous présenterai seulement, après M. Duhamel, deux observations concernant l'hôtellerie.

En premier lieu, les hôteliers ont fort peu profité du remboursement de 10 p. 100 qui leur était consenti sur les frais d'amélioration et d'investissement. Pour toute la France, cinq cents dossiers seulement ont été présentés, ce qui prouve que la mesure est insuffisante.

L'année dernière, préconisant des améliorations d'ordre fiscal en faveur des hôteliers, j'avais suggéré que leurs impositions ne soient plus calculées sur la main-d'œuvre mais sur le chiffre d'affaires, solution vers laquelle il est souhaitable de tendre.

Je vous signale aussi pour mémoire, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'avec un de mes collègues, je me suis préoccupé de la question des baux hôteliers. Une législation nouvelle s'impose dans ce domaine, afin que les détenteurs de baux en obtiennent plus facilement le renouvellement et puissent ainsi entreprendre des travaux d'équipement et de modernisation sans que les améliorations ainsi obtenues tombent dans le patrimoine du propriétaire, celles-ci devant donc entrer en ligne de compte, éventuellement, dans le calcul de l'indemnité d'éviction.

Étant donné l'urgence d'une nouvelle législation à cet égard, nous avons déposé — je vous le rappelle — une proposition de loi dont les dispositions sont actuellement confrontées, par vos services, avec l'état juridique de la question. Nous aimerions que, de cette confrontation, sorte une législation dans le plus bref délai possible. Et si cette législation pouvait être d'origine parlementaire plutôt que gouvernementale nous nous en réjouissons.

Ma deuxième observation porte sur les prêts hôteliers, qui sont disséminés à travers toute la France en une poussière de crédits et qui de ce fait me paraissent fort peu efficaces. Il est anormal d'octroyer 1.660 prêts dont la moyenne atteint seulement 75.000 francs. C'est la démonstration de la dispersion de l'effort de l'Etat qui a porté sur 62 départements sur 80, soit presque toute la France. Ainsi disséminé, l'effort n'est

pas valable en soi, il est insignifiant proportionnellement parlant puisque, je le répète, il n'affecte qu'une somme de 75.000 francs à chaque hôtel.

Il conviendrait de concentrer cet effort en attribuant plutôt ces prêts par région.

J'estime qu'il faut tirer des enseignements de ce qui se fait à l'étranger en ce domaine et qui n'est pas nécessairement mauvais. J'ai cité, dans mon rapport écrit, l'exemple de l'Espagne qui nous donne à coup sûr des leçons en matière touristique. Elle a concentré à la fois son effort d'équipement hôtelier et son effort de propagande — et j'insiste sur cette simultanéité des deux efforts — sur les Baléares d'abord, et a enrichi les Baléares; puis elle a fait porter cet effort sur la Costa-Brava, dont elle a résolu les problèmes; elle s'est tournée ensuite vers Torre-Molinos et une fois résolu le problème de Torre-Molinos, elle s'est préoccupée de la Costa-Bianca, dans la région de Valence. Elle a donc procédé par étapes successives, concentrant à chaque étape des moyens hôteliers et des moyens de propagande sur une seule région. C'est sans doute la méthode que nous devrions employer.

Quand nous allons à l'étranger, nous trouvons dans les agences françaises de tourisme ou auprès de notre représentation officielle, quelque deux ou trois mille dépliant de toute nature concernant toutes les régions de France qui dispersent l'attention du touriste au lieu de la concentrer. Je me demande donc si nous ne devrions pas adopter une politique qui consisterait à vulgariser la propagande en attirant l'attention sur deux ou trois régions de France déterminées. Voilà une idée que je vous sou mets.

En fonction de ces départs massifs de Français à l'étranger, nous aurons à développer les formules de tourisme dit social, qu'il s'agisse de camping, des villages de vacances, des auberges rurales, des gîtes ruraux ou de caravaning, c'est-à-dire le tourisme de plein air suivant l'expression consacrée.

Nous devons aussi nous préoccuper de l'étalement des congés. Je vous signale — vos services doivent le savoir mieux que moi — que la Grande-Bretagne étudie les mesures à prendre à cet égard.

Dans les domaines essentiellement différents de l'enseignement, de l'industrie, des vacances urbaines, des stimulants financiers de la publicité et des transports, nous pourrions peut-être nous inspirer de ce qui s'est fait en Grande-Bretagne.

En matière de routes, j'appelle de nouveau votre attention sur le rapport que je vous ai signalé tout à l'heure. Il comporte des éléments fort intéressants.

J'ai déjà dit que le jour où vous permettrez à un touriste étranger de relier Calais et Vintimille ou Dunkerque et la frontière des Pyrénées en un seul jour, vous porterez peut-être une atteinte mortelle au tourisme français. Peut-être vaudrait-il mieux concentrer notre effort sur les transversales de façon à égayer le touriste à l'intérieur du pays et permettre ainsi à certaines métropoles touristiques provinciales de vivre, plutôt que de concentrer nos moyens sur tout ce qui serait de nature à faire partir l'étranger qui passe chez nous vers les pays voisins.

M. René Pleven. Très bien !

M. le rapporteur pour avis. Je ne dirai qu'un mot de la suppression de la détaxe sur l'essence. M. Duhamel en a parlé longuement et je ne pourrais donc que répéter ce qu'il a dit.

Je me permets simplement à ma place et modestement, en tant que représentant, je le répète, d'un département qui pourrait être le plus touristique de France, de dire qu'aucune mesure ne peut être plus inopportune, ni plus fâcheuse.

Si c'est pénaliser votre commissariat et vos efforts que de ne pas voter le budget, nous avons été d'accord à la commission des finances et à la commission de la production et des échanges pour ne pas le faire, mais ce serait manquer de courage que de ne pas dire que nous avons été très fâcheusement surpris par une mesure prise réglementairement avant même que nos commissions se réunissent et sans que les membres de cette Assemblée qui sont intéressés par les questions touristiques aient eu la possibilité de vous dire qu'incontestablement une telle mesure nuit aux départements qu'ils représentent et au tourisme tout court.

En conclusion, monsieur le ministre, nous considérons que l'effort fait en matière de politique touristique est encore insuffisant.

Je vais même beaucoup plus loin. Sans vouloir contrister qui que ce soit, je dois dire qu'aucune politique touristique n'a, à l'heure actuelle, été élaborée et réalisée. Peut-être commencée à s'élaborer. Nous ne demandons qu'à essayer de l'aider mais ce n'est pas en supprimant inopinément un crédit de 25 millions de francs pour la détaxe sur l'essence destinée aux étrangers que l'on favorisera cette politique. J'ai dit à mes collègues que je comprenais mal le paradoxe étrange qui consiste

d'une part à faire les frais du paquebot France qui, du point de vue du prestige et du rayonnement touristique français, représente une dépense essentielle, mais considérable, et d'autre part à rogner sur une dépense que je qualifierai presque de dérisoire puisqu'elle est de l'ordre de 25 millions de francs !

Même détaxée, notre essence est la plus chère du monde. Ce n'est pas un argument que de la maintenir deux fois plus chère que celle des autres pays du monde, c'est même un très mauvais argument. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

Nous prenons acte d'une certaine satisfaction que nous avons tout de même obtenue et qui est essentielle, je dois le dire, celle de voir consacrer enfin à ce budget du tourisme un fascicule spécial. C'est une des rares satisfactions que nous ayons eues.

C'est donc en espérant que les observations de la commission des finances, celles de son rapporteur M. Duhamel aussi bien que celles de la commission de la production et des échanges seront prises en considération, monsieur le ministre, avec l'espoir aussi que vous reviendrez l'an prochain devant nous avec un budget comportant davantage de mesures nouvelles et avec une véritable politique en matière d'accueil en France que la commission de la production émet un avis favorable au vote de ce budget. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Anthonioz, premier orateur inscrit.

M. Marcel Anthonioz. Mesdames, mesieurs, j'ai vivement apprécié l'analyse, particulièrement objective, du budget dont la discussion nous réunit aujourd'hui, présentée par M. Duhamel; je l'en félicite et l'en remercie.

Toutefois, j'ai été très surpris du pessimisme de M. Pasquini. Si un journaliste américain ou un de ceux prétendus tels s'était trouvé dans les tribunes, il aurait sans doute été satisfait et même ravi de l'entendre, mais il n'aurait pas été réellement informé.

En effet — Dieu merci pour ceux qui l'animent — le tourisme français se présente différemment et de façon plus heureuse.

Il existe, effectivement, un déséquilibre entre le nombre des Français qui se rendent à l'étranger et le nombre d'étrangers qui viennent en France. Il serait néanmoins de mauvaise politique de chercher à faire en sorte qu'un moins grand nombre de Français aillent à l'étranger; c'est un objectif différent que doit se proposer le tourisme français, dans le cadre du tourisme européen et même du tourisme mondial. Il convient en effet de faciliter la circulation entre les différents pays. Nous n'avons pas, bien au contraire, à empêcher les Français de se rendre à l'étranger, mais tout à mettre en œuvre afin que les étrangers viennent chez nous de plus en plus nombreux.

M. Claude Roux. Très bien !

M. Marcel Anthonioz. C'est aussi cet objectif qui doit inspirer notre action et dicter notre comportement.

Non seulement nous devons attirer le plus grand nombre possible de touristes chez nous, mais aussi veiller à les bien recevoir et à les bien traiter. Pourtant je ne céderai pas à un masochisme hors de propos, car les étrangers qui nous font l'honneur et l'amitié de venir dans notre pays n'y sont pas accueillis dans des conditions aussi regrettables que celles qu'évoquait il y a quelques instants le rapporteur de la commission de la production et des échanges.

Je ne parle pas de l'accueil qui leur est réservé par les hôteliers — ce serait trop facile de la part de votre serviteur — mais je pense à celui qui est réservé par tous ceux qui participent aux activités dont relève le tourisme national.

Il faut donc attirer les touristes et les bien traiter, ce qui présente l'essentiel de nos préoccupations.

C'est d'abord l'accueil, l'hébergement, l'équipement; ce sont ensuite les prix; c'est aussi la propagande.

En ce qui concerne l'hébergement et l'accueil, c'est tout le problème de la modernisation et de l'équipement, voire de la création d'hôtels et du développement de toutes les formes d'hébergement de l'hôtellerie traditionnelle qui se trouve posé. Il s'agit autant de l'hôtellerie de luxe dont on parle beaucoup mais dont on s'occupe assez mal, de l'hôtellerie moyenne ou de celle dite de caractère social, que de l'hôtellerie de plein air qui prend chaque jour une place de plus en plus grande — ce dont nous pouvons nous réjouir — par le développement apprécié du camping et du caravaning. C'est cet ensemble qui doit recevoir une aide et compter sur notre compréhension.

Je veux sur ce point rendre un témoignage de reconnaissance aux services du tourisme et au Gouvernement dans son ensemble pour l'action qui a été menée et qui s'est concrétisée au cours de ces dernières années par un aménagement très sensible de la politique du crédit et par l'aide à l'équipement.

Le crédit tel qu'il est accordé actuellement à tous ceux qui ont la préoccupation d'améliorer leurs exploitations est valable. Si certains n'en profitent pas suffisamment, c'est qu'ils manquent de dynamisme et de conviction et c'est à eux-mêmes qu'ils doivent adresser des reproches.

Cette aide gouvernementale à l'équipement hôtelier et à l'équipement touristique s'exprime dans les articles 72 et 85 de la loi de finances de 1962. Si les dispositions de l'article 85 n'ont pas toujours porté leurs fruits à ce jour, c'est peut-être moins la faute du Gouvernement que des intéressés eux-mêmes, qui n'apportent pas toute la célérité dans la présentation des dossiers correspondants. Le décret du 23 août 1962 a défini les investissements retenus; sous réserve de quelques modifications, il permet une assez large interprétation.

En ce qui concerne l'article 72 de la loi de finances de 1962, regrettant l'absence momentanée de M. Boulin, secrétaire d'Etat au budget, je déplore qu'après son long cheminement dans les divers ministères, cet article sorte sensiblement déformé en sa portée et en son mécanisme d'application prévus par l'arrêté du 20 juin 1963. Dans les dispositions de cet arrêté on n'a pas fait la place qu'il convenait à ceux qui ont la responsabilité financière en la matière, c'est-à-dire aux représentants des casinos. Ceux-ci devraient être présents, incontestablement, tant dans les commissions communales qu'au sein de la commission nationale, avec voix délibérante et non point seulement consultative.

Cela étant, je pense que, la compréhension des uns et des autres aidant, nous pourrions réaliser les projets qui ont été conçus en application de ces dispositions.

Tels sont les éléments d'actualité du problème de l'équipement et de la modernisation, domaine où — je le répète — un effort important doit être réalisé et poursuivi — afin de nous donner toutes nos chances compétitives — en matière de prestations hôtelières et pour la modernisation de nos chambres d'hôtel.

J'aborde maintenant le problème des prix, objet de ma seconde préoccupation.

On nous dit et l'on répète que les prix français pratiqués dans toutes les activités dont relève le tourisme sont élevés. Ils sont certes sérieux mais ils supportent la comparaison avec les prix pratiqués dans certains pays d'Europe et, surtout, avec ceux qui le sont dans les pays d'outre-Atlantique qui sont nos censeurs les plus sévères.

Certains membres de cette Assemblée en ont récemment fait l'expérience et s'ils devaient s'exprimer tout à l'heure à cette tribune, ils vous diraient quelles sont les prétentions quelque peu excessives, à cet égard, des professionnels de ces pays qui prétendent nous donner des leçons que nous ne saurions accepter.

M. René Laurin. Très bien!

M. Marcel Anthonioz. Cela est facile et j'ajoute parfaitement inexact. (Applaudissements sur de nombreux bancs.) Certes cela n'exclut pas notre souhait de parvenir à améliorer nos prix, à les rendre moins lourds, mais il faut que l'Etat nous en donne les moyens. Je voudrais à ce propos évoquer une nouvelle fois le problème qui se pose depuis si longtemps et que si souvent j'ai signalé ici même sans succès.

Mais je pense qu'il faut le rappeler avec insistance en souhaitant qu'un résultat soit obtenu. Il s'agit des charges que constituent pour les activités touristiques la fiscalité particulière et les cotisations de sécurité sociale.

De la fiscalité, je ne dirai qu'un mot, au moment où le ministère des finances se propose de déposer un projet de réforme sur la taxe sur le chiffre d'affaires. Si nous devons connaître — je n'interviens pas sur le fond de ce débat — la suppression de la taxe locale et le remplacement de celle-ci par la taxe sur la valeur ajoutée, je demande instamment — et je fais appel une fois de plus à votre concours, monsieur le ministre — que le taux de celle-ci ne soit point de 10 p. 100, mais au maximum de 8 p. 100. S'il devait en être différemment et s'il devait y avoir substitution de la taxe sur la valeur ajoutée au taux de 10 p. 100 à la taxe locale au taux de 8,50 p. 100, alors — j'insiste tout particulièrement sur ce point — toutes les activités, tous les prestataires de service qui participent de façon permanente au développement et à l'affirmation du tourisme français subiraient un grave préjudice. Il s'agirait donc d'un marché de dupes et vous comprendrez, monsieur le ministre, que nous ne pourrions y souscrire.

Quant aux charges de sécurité sociale, elles ont une incidence écrasante sur les prix de revient des activités touristiques pour lesquelles elles sont absolument désespérantes. J'ai rappelé ce problème à M. le ministre des finances lors du débat sur le projet antihausse devant la commission des

finances. La réponse me laisse, hélas! grande inquiétude quant aux mesures qui nous menacent en ce domaine. Or le régime actuel entraîne, pour les prestataires de services, des charges disproportionnées pour les entreprises considérées. Il n'est que de citer des chiffres pour s'en convaincre. Dans un hôtel de qualité et non de luxe, à caractère permanent et non point saisonnier, dont la fréquentation varie entre 75 et 85 p. 100, le chiffre d'affaires annuel correspondant à un employé est de 18.000 à 20.000 F. Dans une industrie où règne l'automatisation, le chiffre d'affaires annuel par ouvrier varie entre 60.000 et 80.000 F et peut atteindre 100.000 F. Or l'employeur du salarié qui réalise de 18.000 à 20.000 F supporte les mêmes charges sociales, quand elles ne sont pas supérieures, que l'employeur du salarié qui représente un chiffre d'affaires de 60.000 à 100.000 F.

Un tel état de choses ne peut subsister. Le ministère du travail devra, et sur ce point aussi, je demande votre instant concours, monsieur le ministre, comprendre que doit être modifiée l'assiette des cotisations de sécurité sociale.

M. Claude Roux. C'est très juste!

M. Marcel Anthonioz. Si, après révision des données actuelles, nos charges deviennent moins lourdes, nos prix pourront devenir de plus en plus compétitifs.

Quelques mots maintenant de la propagande.

Il importe, dans la prospection des marchés, de déterminer suivant les saisons quels sont les pays susceptibles d'orienter vers nos stations la clientèle recherchée.

Il est, en outre, un domaine dans lequel nos efforts sont insuffisants, c'est celui du thermalisme.

Quand on connaît les ressources exceptionnelles de la France en cette matière, la richesse et les vertus de ses eaux et de ses traitements thermaux, il est attristant de constater que, faute de campagnes d'information bien comprises, de nombreux Français et Françaises vont chercher dans des stations thermales de pays concurrents et à des prix fort onéreux ce qu'ils pourraient trouver aisément dans nos stations françaises.

Monsieur le ministre, j'insiste tout particulièrement sur cet aspect de notre propagande.

A ce sujet, au risque peut-être de faire se cabrer les médecins qui sont présents et ceux qui liront mes propos, je crois qu'il faut, dans un souci d'adaptation, en venir, le cas échéant, au principe de la demi-cure, les personnes qui peuvent disposer de dix jours étant beaucoup plus nombreuses que celles qui peuvent disposer de trois semaines. Je ne crois pas qu'il y ait là incompatibilité entre les prescriptions médicale et les préoccupations des professionnels du tourisme. Je suis certain que, dans un instant, le docteur Guy Ebrard ne me démentira pas.

Voilà pour la propagande et les quelques questions que je me devais d'évoquer au moment où certains semblent douter de l'avenir du tourisme français. Je pense qu'il n'y a pas lieu d'être pessimiste. Il faut, au contraire, tout mettre en œuvre afin que les étrangers, toujours plus nombreux, trouvent chez nous ce qu'ils recherchent, c'est-à-dire un accueil de qualité, un équipement moderne et confortable et des prix normaux.

S'agissant de l'équipement, il est un point que j'ai oublié de signaler, monsieur le ministre. Il serait souhaitable que le plafond des prêts consentis par la caisse de crédit hôtelier et apprécies directement par cet organisme, actuellement fixé à 250.000 francs, soit porté à 500.000 francs de façon à donner plus de facilités et de souplesse au mécanisme des prêts.

Avant de terminer je voudrais dire quelques mots du projet gouvernemental d'inter-hôtels.

Certes, il faut construire des hôtels en France mais dans des lieux à préciser, et ce, dans des conditions telles que l'entreprise ne constitue pas une aventure pour ceux qui s'y engagent.

Dans l'état actuel du marché économique et financier, construire est effectivement une aventure. Qu'on en juge: l'investissement par chambre correspond à une somme qui varie, selon la classe des hôtels, entre 30.000 et 140.000 francs. Dans la moyenne des moyennes, soit pour un hôtel occupé à 75 ou à 80 p. 100 — ce qui n'est jamais le cas, hélas! pour les hôtels saisonniers — le prix journalier de la chambre doit être fixé au millièmes de l'investissement consenti, ce qui conduit, pour les hôtels de tourisme de dernière catégorie, à louer la chambre 30 francs par jour et, pour les hôtels de luxe, à 140 francs par jour. Nous n'en sommes pas encore là alors que, en Amérique, ces prix sont courants, voire, généralement affectés d'un coefficient de 2 ou de 2,5.

Où donc les prix sont-ils élevés? En France ou bien outre-Atlantique?

Inter-hôtels est une formule qui peut être étudiée mais il reste que l'Etat, qui assume déjà tant d'activités, ne doit pas, pour autant, devenir, en sus, hôtelier.

Que l'aide de l'Etat grâce à l'intervention de la Caisse des dépôts et consignations donne l'élan à la promotion hôtelière,

que, en accord et avec le concours des chambres de commerce, des municipalités intéressées suscitent des réalisations hôtelières, voilà, bien sûr, qui mérite d'être envisagé, même étudié, mais il est d'évidence que, dans des programmes de cette nature, les professionnels doivent avoir leur mot à dire. Nous ne pourrions retenir de telles suggestions que si les professionnels étaient associés à la réalisation, à l'exploitation et au développement des établissements en cause et s'ils pouvaient, sous la forme d'une association à définir, tirer profit de leur travail et de leur compétence professionnelle. Il conviendrait que, à terme, ils soient associés à l'affaire et reçoivent le fruit de leur travail.

Telles sont les grandes lignes de l'action à prévoir, selon moi, dans ce domaine. Mais, de grâce ! ne créez pas, côté de l'hôtellerie traditionnelle dont les véritables problèmes sont encore méconnus et en tout cas non réglés, une hôtellerie d'Etat qui, elle, bénéficierait d'avantages exceptionnels tant pour les investissements que pour les charges d'exploitation. Je vous en prie, monsieur le ministre, soyez prudent et réservé sur ce problème, et veuillez, avec votre obligeance coutumière, maintenir le contact, avec la profession.

Au problème que pose la décision de supprimer la détaxation de l'essence accordée aux étrangers, je n'ajouterai guère à ce qui fut dit très opportunément par M. Duhamel, M. Pasquini et beaucoup de collègues.

A cet égard aussi, je regrette l'absence de M. Boulin. Je ne lui aurais rien appris mais j'aurais insisté sur l'erreur aussi regrettable qu'inutile qui vient d'être commise. Il suffit, pour s'en persuader et pour mesurer le préjudice psychologique qu'une telle disposition constitue pour le tourisme français en général de lire ce que publient nos voisins qui en profitent pour juger sévèrement notre comportement touristique.

M. Duhamel et M. Pasquini vous ont fort bien dit notre sentiment et notre réprobation sur ce point.

Nous ne retiendrons pas le seul moyen que nous ayons de traduire notre protestation, c'est-à-dire refuser le budget car celui-ci témoigne, par ailleurs, d'une intention et d'une bonne volonté que nous ne voulons pas compromettre, mais nous souhaitons être entendus et connaître à terme des dispositions plus rassurantes pour notre tourisme national. Ce n'est pas d'un frein que nous avons besoin en ce moment, mais d'un coup d'accélérateur.

Telles sont les quelques considérations que je voulais exprimer, monsieur le ministre, en vous remerciant, en vous félicitant pour l'action que vous-même, M. le commissaire au tourisme, et tous vos collaborateurs poursuivez à la tête du tourisme français. J'y vois, certes, le témoignage de votre dynamisme et de votre bonne volonté, mais aussi la marque de l'élu d'une région éminemment touristique qui connaît bien les problèmes et saura les résoudre favorablement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U. N. R.-U. D. T.)*

M. le président. La parole est à M. Laurin.

M. René Laurin. Mes chers collègues, le rapport que M. Duhamel a présenté au nom de la commission des finances fait le point exact de notre position actuelle sur le plan touristique.

Le tourisme français ne se porte pas mal. Un commissariat au tourisme rattaché aux services du Premier ministre, un fascicule budgétaire distinct, voilà qui est conforme au vœu maintes fois exprimé par tous les rapporteurs. Bien que démunie de moyens, une telle organisation est solide et peut se targuer d'ores et déjà de résultats valables.

Pourquoi, à la veille même du jour où le secrétaire d'Etat chargé du tourisme et le commissaire au tourisme présentent leur budget devant la commission des finances, M. le ministre des finances, par voie réglementaire, est-il intervenu d'une façon aussi brutale, inattendue et inefficace ?

Alors que l'Assemblée nationale réclamait depuis des années l'extension aux plaisanciers de la détaxe sur l'essence — l'administration des finances disposant de moyens suffisants pour la répression de toute fraude — pourquoi — la chose est curieuse — M. le ministre des finances a-t-il décidé subitement de priver les touristes étrangers du bénéfice d'une modeste réduction sur le prix de l'essence ?

D'autres que moi ont analysé les résultats de cette décision. Je n'y reviendrai pas. Je dirai simplement à M. le secrétaire d'Etat chargé du tourisme — en regrettant, moi aussi, l'absence de M. le ministre des finances — que cette mesure a le plus mauvais effet.

M. Anthozioz l'a dit : les réactions de l'étranger ne sont pas toujours très bienveillantes. Mais chez nous ? Que peuvent penser ceux qui, depuis des années, essaient d'éclairer le Gouvernement ? Cela a été le cas de tous les rapporteurs au fond, de tous les rapporteurs pour avis, dans cette législature comme dans la précédente. Le tourisme, en effet, présente cette particularité de mettre sur la même longueur d'ondes, si j'ose dire, et les représentants de l'administration et les parlementaires, l'Assem-

blée nationale n'ayant jamais, à ce propos, soulevé de difficultés au Gouvernement mais ayant, au contraire, manifesté de façon constante sa volonté de l'aider.

Alors, que dire de ce « torpillage » par le ministère des finances ?

Nous le regrettons, bien sûr. Une fois de plus, le ministère des finances « torpille » une œuvre vive de l'Etat. Et non seulement M. le ministre des finances supprime la détaxation dont bénéficiaient les touristes étrangers — afin, dit-il, d'aider au succès du plan de stabilisation et l'on a vu tout à l'heure ce que pouvait être l'économie attendue — mais, alors que nous demandions la détaxe de l'essence en faveur des plaisanciers, il en refuse par la même occasion, pour ne pas avoir à y revenir, le bénéfice à tous les bateaux battant pavillon étranger.

Je ne veux pas me livrer à une digression sur cette affaire du pavillon étranger en matière de navigation de plaisance — ce serait trop long et probablement trop douloureux — mais qu'il me suffise de dire, à l'intention de M. le ministre des finances, que ce n'est pas ainsi que l'on parviendra à mettre des bateaux de plaisance sous pavillon français.

J'attire l'attention du Gouvernement sur le problème des hôtels excellentement traité par les rapporteurs. Je ne reviendrai pas sur l'intervention de M. Anthozioz ; je m'en tiendrai à une question qui n'a pas été traitée, celle du développement du camping et des vacances en plein air.

Ce n'est pas toujours par principe que nombre de nos compatriotes optent pour le camping. Ils sont souvent conduits à ce choix par le montant de leur revenu qui ne leur permet pas de louer une chambre d'hôtel, surtout quand il s'agit de familles nombreuses. Le moment est peut-être venu pour le Gouvernement, et plus spécialement pour vous, monsieur le secrétaire d'Etat chargé du tourisme, de penser le problème, non pas du tourisme social — on a prononcé le mot mais il n'y a pas un tourisme social et un tourisme antisocial, il n'y a qu'un tourisme — le moment est peut-être venu, dis-je, de songer à ceux qui n'ont pas les moyens de fréquenter des installations hôtelières de luxe ou même de demi-luxe et de repenser la formule des matels.

Un motel aux Etats-Unis, ce n'est pas un « M » mis devant un « O », comme cela arrive de temps en temps sur notre côte d'Azur. C'est un petit pavillon devant lequel les touristes peuvent garer leur voiture et qui comprend, outre une chambre et une salle d'eau, une kitchenette où ils peuvent rapidement préparer un repas, sans être tenus d'aller au restaurant.

Je calculais dernièrement, avec quelques collègues, ce que doit dépenser une famille de campeurs soucieuse d'être « à la page » et de se doter d'une installation confortable. L'amortissement d'une installation pour une famille d'importance moyenne atteint 300 à 400 francs par an. Le matériel coûte déjà très cher. Si l'on tient compte des droits que doivent acquitter les campeurs pour s'installer dans un camping organisé, on s'aperçoit qu'une famille de quatre à six personnes pourrait presque, pour le même prix, occuper une ou deux pièces dotées de tout l'équipement de cuisine et sanitaire utile dans des motels que le Gouvernement pourrait prendre l'initiative de créer. C'est avec raison que, avant moi, M. Anthozioz a mis le Gouvernement en garde contre la tentation de créer des chaînes d'hôtels d'Etat. Si l'Etat n'a pas à intervenir directement dans la construction et, ensuite, dans l'administration d'hôtels, il a le devoir, me semble-t-il — et je pense que M. Anthozioz sera d'accord avec moi — d'aider à la construction de grands palaces mais aussi de motels qui permettraient à ceux qui n'ont pas les moyens de s'offrir des installations de camping ou des caravanes modernes de profiter, eux aussi, des bienfaits du tourisme. Ainsi seraient résolus certains problèmes.

Je joins ma voix à celles qui se sont déjà fait entendre à propos des charges sociales. Chaque année, en une sorte de litanie, les rapporteurs et les parlementaires vous disent que l'hôtellerie, telle qu'elle est organisée, est incapable de subsister et qu'aucun de ses problèmes ne sera résolu tant que vos services et ceux du ministère des finances n'auront pas admis que, dans l'industrie hôtelière comme dans toutes les industries de la nation, la rentabilité des capitaux doit être assurée. Des efforts ont certes été consentis, mais ils demeurent insuffisants.

D'autres collègues plus autorisés que moi vous parleront du thermalisme et d'autres problèmes qui nous tiennent à cœur, monsieur le secrétaire d'Etat.

En conclusion, j'indique à M. le secrétaire d'Etat au budget que beaucoup de députés de la majorité et moi-même nous voterons ce budget pour permettre aux services du tourisme de travailler utilement, mais que nous sommes fondamentalement opposés aux mesures réglementaires qui ont été prises par le ministre des finances. Nous espérons, avec M. Duhamel, que la réserve unanime qui a été manifestée par la majorité comme par la minorité de cette Assemblée quant à la relativité dans le temps de ces mesures sera respectée et qu'il demeure bien entendu que, lorsque le plan de stabilisation aura porté ses

fruits — ce que nous souhaitons tous — le Gouvernement prendra les décisions qui s'imposent pour permettre enfin au tourisme français de s'épanouir. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.).

M. le président. La parole est à M. Philippe.

M. Joseph Philippe. Mesdames, messieurs, je félicite vivement MM. Duhamel et Pasquini, dont nous avons tous apprécié les excellents rapports très complets, procédant d'une analyse objective et précise de ce budget et présentant au surplus des suggestions très réalistes qui pourraient tout aussi bien servir de base à une véritable politique du tourisme.

Aussi me paraît-il superflu d'insister sur le rôle primordial que joue le tourisme dans l'économie nationale. D'ailleurs, dans le IV^e plan voté l'an dernier par l'Assemblée, cette activité tient une place de choix, le Gouvernement étant conscient que la mise en œuvre d'une saine politique du tourisme ne peut être que bénéfique à la balance des comptes ainsi qu'à l'amélioration du sort d'une partie importante de la population française.

Les années précédentes, de vives critiques avaient été élevées contre l'absence d'un budget du tourisme. Aussi nous réjouissons-nous que, pour la première fois, ce budget nous soit présenté sous forme d'un fascicule autonome, conséquence logique du décret du 29 novembre 1962.

Il convient également de rendre hommage aux efforts méritoires du Gouvernement quant aux mesures prises en faveur de l'hôtellerie, ce support naturel et indispensable du tourisme, mesures qu'on me permettra de rappeler : imposition trimestrielle, qui devrait même devenir mensuelle pour certaines catégories d'hôtels qui ne connaissent qu'une saison d'été extrêmement courte et qui, de ce fait, risquent de disparaître ; remboursement forfaitaire de la taxe sur la valeur ajoutée étendu à certains restaurants, bien que, dans ce domaine, les taxes sur le chiffre d'affaires, les prestations de service notamment, soient encore plus élevées en France que chez la plupart de nos voisins.

Aussi serait-il souhaitable de réaliser au plus vite l'harmonisation des charges fiscales au sein de la Communauté européenne. Puis-je vous suggérer, monsieur le secrétaire d'Etat, de prendre, à ce sujet, l'initiative d'une conférence européenne du tourisme où, dans le cadre des six pays du Marché commun, seraient définies les grandes lignes d'une politique commune ?

Nous applaudissons également à la décision de déterminer l'orientation et la classification de ce budget en deux grands secteurs : l'équipement et la propagande.

Peut-on espérer, malgré ces éléments positifs, l'amélioration constante de notre balance des comptes, sans donner au commissariat au tourisme les crédits suffisants pour intensifier son action ?

Malgré la beauté de notre pays, la diversité de ses richesses naturelles, il ne semble pas que la progression du nombre des touristes étrangers soit conforme aux prévisions du IV^e plan. Il est évident que la suppression de la détaxe sur l'essence pour ces mêmes touristes — mesure maladroite, inopportune, prise en dehors du Parlement et sans doute sans votre accord de fond, monsieur le secrétaire d'Etat — accentuera le tassement constaté dans ce domaine. Devons-nous rappeler qu'en France les taxes sur l'essence, malgré la récente baisse de deux centimes, en font le carburant le plus cher de l'Europe ?

Aussi voulons-nous espérer que, devant les protestations unanimes et le cri d'alarme lancé par tous les responsables de notre industrie touristique, cet arrêté sera rapporté dans les meilleurs délais ou accompagné de certains correctifs. Pourquoi ne pas lier, par exemple, l'attribution de bons d'essence détaxée à un séjour minimum dans notre pays ?

Il est évident aussi que les prix parfois pratiqués et le standing moyen de notre hôtellerie insuffisamment modernisée dans son ensemble sont des facteurs qui incitent les touristes étrangers à passer leurs vacances ailleurs que chez nous.

N'oublions pas que, depuis une dizaine d'années, la politique touristique des pays voisins, Italie, Suisse, Espagne, Allemagne, Autriche, s'est soldée par des succès éclatants et spectaculaires. Partout la clientèle a doublé et triplé, alors qu'en France la cote d'alarme paraît atteinte étant donné que le pourcentage d'accroissement est tombé à 3 p. 100. Le renversement de la tendance est très net : stagnation ou très légère augmentation des touristes étrangers en France, augmentation relativement considérable des touristes français à l'étranger.

Si l'on veut enrayer cette perte de vitesse et amorcer la remontée, il importe que le Gouvernement prenne conscience de l'immense effort qui s'impose sur différents plans.

Je ne citerai aucun chiffre, voulant éviter des énumérations fastidieuses et limiter l'objet de mon intervention à

l'éclairage de certains problèmes dont l'évolution est en corrélation étroite avec le tourisme :

Étalement des vacances au maximum dans l'industrie, les administrations, l'éducation nationale, ainsi que dans l'organisation des congés payés, des loisirs, etc., en encourageant toute réforme visant, d'une part, à éviter l'engorgement de nombreuses stations et, d'autre part, à prolonger la saison ; intensification des moyens d'information et de publicité par la radio, la télévision, par le truchement des offices de tourisme et des syndicats d'initiative, par la coordination des efforts des entreprises subventionnées et peut-être aussi par la création éventuelle d'une agence touristique internationale ;

Sauvegarde de notre patrimoine touristique. Combien de merveilles architecturales, de monuments historiques, de sites incomparables auraient besoin d'être entretenus, aménagés, remis en valeur, et combien nous regrettons à ce propos l'insuffisance des crédits réservés à cet effet dans l'ensemble des dotations budgétaires !

Entretien du réseau routier national. Effectivement, il ne saurait y avoir de politique touristique sans un réseau routier modernisé et adapté. S'il est urgent de multiplier les autoroutes, encore faut-il aussi entretenir l'ensemble du réseau, en ayant soin de réaliser les raccordements et les bretelles indispensables aux touristes désireux de prospecter nos villes et nos villages, d'admirer nos richesses naturelles, tout en apportant du même coup au commerce local un appoint précieux.

A ce sujet, je me permets de signaler certaines anomalies lourdes de conséquences. C'est ainsi qu'en 1965 le tunnel du mont Blanc, cette grandiose réalisation qui fait honneur à la technique française, sera sans doute livré à la circulation alors que le tracé de la « route blanche » n'est pas encore définitivement arrêté, notamment en ce qui concerne certains tronçons.

M. Marcel Anthonioz. Très bien !

M. Joseph Philippe. A quelle date peut-on espérer que cette grande artère internationale pourra absorber l'immense trafic commercial et humain qui ne manquera pas de s'établir de part et d'autre des Alpes ?

M. le rapporteur spécial. Très bien !

M. Joseph Philippe. Sera-ce en 1967, en 1968 ? N'est-ce pas encore faire preuve de trop d'optimisme. Or tous ceux qui connaissent l'état déplorable de la route nationale n° 203 Bonneville-Annemasse et de la route nationale n° 5 — comme l'a souligné M. Duhamel — sont véritablement atterrés devant d'aussi sombres perspectives.

Il est aussi nécessaire d'intensifier le trafic aérien inter-régional. A l'avenir, de tels services devront transporter rapidement, au cœur même de nos stations, les touristes étrangers provenant notamment d'autres continents. En effet, il n'est pas exclu de penser que, dans quelques années, ces touristes traversant l'Atlantique sur des appareils volant à la vitesse de Mach 2, c'est-à-dire en trois heures, exigeront d'être conduits à destination en quelques dizaines de minutes. C'est d'ailleurs en fonction de ces données nouvelles que s'édifient présentement certaines superstations savoyardes situées à proximité de l'aérodrome de Cointin.

Le réseau de télécommunications est insuffisant, et M. le ministre des postes et télécommunications a reconnu récemment l'aggravation de la situation dans ce domaine. Combien de stations sont handicapées par la saturation des réseaux, combien d'hôteliers ne peuvent obtenir le téléphone et l'installer dans toutes leurs chambres ? La clientèle touristique, habituée à ces facilités élémentaires qui ne sont plus d'ailleurs un luxe en ce milieu du XX^e siècle, ne saurait que boudier les régions et les pays qui en sont dépourvus complètement ou presque.

En ce qui concerne la rentabilité de l'hôtellerie et pour ne plus assister au lamentable spectacle de grands hôtels vendus par appartements, il conviendrait de diminuer les charges qui pèsent sur l'hôtellerie, d'augmenter considérablement les prêts accordés par le truchement du crédit hôtelier, enfin de substituer le volume des affaires au volume des salaires, de manière à rétablir un certain équilibre entre les industries fortes, prestataires de services, et celles qui sont de plus en plus automatisées. Industrie d'exportation intérieure, le tourisme doit être soutenu comme toute activité exportatrice.

L'organisation du tourisme populaire doit prévoir la multiplication des terrains de camping et de caravanning. Il est indéniable que, de plus en plus, des centaines de milliers de nos compatriotes passent les fins de semaine et les vacances dans la nature. L'Etat, les départements, les communes, doivent prendre conscience du développement de ces nouvelles formes du tourisme et s'efforcer d'aménager de nombreux terrains, lesquels devraient être classés comme le sont les hôtels, c'est-à-dire d'une façon judicieuse, sévère même, afin d'éviter le dispersément anarchique de ces villages de tentes, en exigeant aussi un minimum de viabilité et de confort.

Je signale aussi la délicate question des pistes de ski, sources de difficultés inextricables pour les collectivités qui attendent toujours une réglementation s'appuyant sur une jurisprudence qui reste encore à trouver. Plusieurs collègues et moi-même nous avons eu l'occasion d'étudier ce problème avec vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, et nous espérons que ces contacts fructueux permettront l'élaboration d'un texte de loi apportant une solution satisfaisante.

Il faut multiplier les villages de vacances, les gîtes ruraux, les maisons familiales de vacances, forme idéale du tourisme social, à condition cependant que ces établissements, qui bénéficient à juste titre des crédits d'équipement hôtelier, des efforts des collectivités et surtout de privilèges fiscaux considérables, s'astreignent à recevoir la clientèle pour laquelle ils ont été créés et encouragés, à l'exclusion de certaines catégories sociales aux revenus relativement élevés, ce qui serait d'ailleurs, dans le cas contraire, en contradiction flagrante avec l'esprit du législateur.

Il serait souhaitable enfin de rassurer l'hôtellerie sur la volonté des pouvoirs publics d'encourager la construction de chaînes d'hôtels, de motels, en recherchant une collaboration loyale avec la profession, laquelle ne saurait rester indifférente devant de telles perspectives qui ont d'ores et déjà la faveur du grand public.

Voilà, monsieur le secrétaire d'Etat, les quelques observations que je tenais à formuler.

Pour toutes ces raisons, et comme l'a fait remarquer à la commission des finances mon collègue et ami M. Louis Jaillon, le groupe auquel j'ai l'honneur d'appartenir, bien qu'étant disposé à voter ce budget, est obligé d'émettre des réserves, car il n'a pas l'impression que la France se donnera, cette année encore, les instruments propres à redresser la situation, alors qu'incontestablement l'économie et la prospérité de nombreuses régions reposent sur le tourisme.

Vous avez une tâche magnifique à remplir. Nous vous demandons d'être auprès du Gouvernement l'ardent et fidèle interprète de l'immense majorité de cette Assemblée.

Vous êtes, avec M. le commissaire au tourisme, originaire de cette belle province de Savoie, essentiellement tournée vers le tourisme grâce à ses sites merveilleux et à son remarquable équipement, véritable paradis des skieurs et qui a tendance à devenir de plus en plus une oasis de joies, de repos et de santé.

Aussi, connaissant votre autorité, votre compétence, votre opiniâtreté, nous voulons espérer que vous saurez, l'an prochain, vaincre toutes les résistances et nous présenter un budget qui soit à la hauteur de cette grande politique d'investissement touristique que nous souhaitons tous, politique qui permettra alors à notre pays de reprendre une place de premier rang au sein de la communauté des nations. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique.)

M. le président. La parole est à M. Boisson.

M. Louis Boisson. Mesdames, messieurs, le 16 janvier dernier, lors de la discussion du budget du tourisme pour 1963, l'Assemblée était unanime à reconnaître l'insuffisance des crédits. Tous les orateurs demandèrent les moyens d'action nécessaires pour développer une politique touristique à l'échelle de la France.

Le rattachement du commissariat aux services du Premier ministre vous permettait de déclarer, monsieur le secrétaire d'Etat : « C'est bien pour marquer son intérêt pour le tourisme que le Premier ministre qui, effectivement, compte s'y intéresser personnellement, a voulu ce rattachement ; c'est aussi pour que la politique touristique bénéficie de l'impulsion et de la coordination qui ne sont possibles qu'au niveau de Mafignon ».

M. Pasquini, rapporteur pour avis, déclarait également : « L'objectif de cette politique, dans l'ordre chronologique, consiste tout d'abord à promouvoir l'afflux des touristes, c'est-à-dire la mise en valeur de l'attractivité, donc à faire venir les étrangers dans notre pays et, ensuite, à absorber cet afflux de touristes dans les meilleures conditions possibles. Cela s'appelle la mise en valeur du potentiel d'accueil du pays ».

Or quel budget nous présente-t-on aujourd'hui ? Un budget amputé de 25 millions de francs précédemment affectés à la détaxation de l'essence en faveur des étrangers.

Au cours de la récente réunion organisée par le rapporteur pour avis, tout le monde a été d'accord pour condamner cette mesure considérée comme une erreur psychologique regrettable qui va nous desservir grandement à l'étranger.

Je sais, monsieur le secrétaire d'Etat, que, personnellement, vous déplorez aussi qu'une disposition inspirée d'un esprit de tolérance ait été supprimée par arrêté de M. le ministre des finances.

Nous déplorons, en outre, que les services du Premier ministre, eux aussi, s'inclinent devant la rue de Rivoli, car le motif invoqué — la fraude — n'est pas valable.

Cette mesure s'inscrit dans le plan d'économies. Des économies ! votre budget est si étriqué que sur ce chapitre seulement il était possible d'en réaliser.

Or depuis trois ans, le solde positif de la balance des paiements diminue. Les prévisions sont déjouées, car si les recettes procurées par les touristes étrangers continuent à augmenter, les dépenses des Français qui se rendent à l'étranger augmentent beaucoup plus. La suppression de la détaxation de l'essence va accentuer, dans des proportions très sensibles, cette diminution.

D'autre part, cette mesure est prise au moment le plus inopportun. L'essence est un produit dont le prix est facilement comparable à ceux qui sont pratiqués à l'étranger. Aux critiques déjà sévères dont nous sommes l'objet quant à la comparaison des prix avec certains pays étrangers et aux qualités des prestations vient s'en ajouter une qu'on pouvait facilement éviter. Lorsque les comptes seront faits, cela se traduira non par une économie mais par une simple mesure vexatoire à l'encontre de notre clientèle étrangère.

En ce qui concerne le personnel du commissariat au tourisme, il conviendrait d'envisager à bref délai la régularisation du statut. Si mes renseignements sont exacts, les agents furent recrutés comme contractuels. En 1949, un statut spécial les empêcha de bénéficier du statut du personnel des autres ministères. Il en résulte que les perspectives offertes pour des emplois d'avancement sont actuellement à peu près nulles.

Il conviendrait de permettre à ceux qui le désiraient, et dont l'avenir est présentement handicapé, de permuter dans d'autres ministères.

Le ministère de la construction était le seul département à avoir conservé des cadres à statut provisoire. La réforme est maintenant accomplie. Le ministère est doté d'un cadre d'administrateurs civils et d'attachés d'administration. Seule l'administration du tourisme conserve encore des cadres provisoires, et, pour son personnel, dont nul ne conteste la compétence, l'avancement restera bloqué sans espoir tant que cette administration n'aura pas une organisation administrative analogue à celles des autres ministères.

Tous les agents en fonctions au commissariat au tourisme ont les diplômes et la compétence nécessaires pour bénéficier d'une intégration analogue à celle réalisée dans d'autres ministères, dans les nouveaux cadres des administrations centrales. Ils sont peu nombreux. Cette réforme pourrait être facilement réalisée.

Ces remarques concernant le budget étant faites, je voudrais à nouveau faire part des graves préoccupations ressenties par tous ceux qui s'intéressent au tourisme français.

L'année dernière, j'avais repris à cette tribune les vœux du congrès de Biarritz. Ces vœux élaborés par tous les groupements professionnels constituent presque un cahier de doléances du tourisme français. Au printemps prochain, un nouveau congrès dressera le bilan de ces deux années ; il ne sera malheureusement guère positif.

Si quelques efforts ont été accomplis, nous constatons que le tourisme français continue à manifester un recul dans la compétition internationale. La saison a été mauvaise. Je me garderai bien d'attribuer les conséquences des déplorables conditions atmosphériques au Gouvernement. Mais l'Italie et l'Espagne, nos concurrents les plus dangereux, accentuent leur avance tandis que l'Autriche enregistre les résultats les plus remarquables.

La concurrence internationale se fait de plus en plus difficile et nous continuons à piétiner. Bientôt le tourisme nous coûtera plus de devises qu'il n'en rapportera. Les touristes étrangers, s'ils ne diminuent pas en nombre, ont de plus en plus tendance à traverser notre pays. Ils ne s'arrêtent qu'un jour ou deux avant d'aller en Espagne ou en Italie. Les trains-autos abrègent encore la durée du séjour en France.

La France est au quatrième rang pour l'accueil des touristes. Deux millions de Français sont allés à l'étranger, tandis que le développement du tourisme national ne suit pas la même progression constatée à l'étranger. Je ne citerai pas de chiffres, le commissariat au tourisme les a en sa possession.

Quelles sont les causes de cette situation ? Un équipement inférieur en qualité à ceux des pays neufs pour l'hôtellerie ; insuffisant en quantité pour le camping, le caravanning et les villages de vacances.

Si les prix étrangers s'alignent sur les nôtres, les hôtels, surtout à Paris, sont plus chers et leur équipement ne correspond plus aux exigences de la clientèle internationale. Aussi désirerions-nous connaître les résultats de l'étude du marché touristique international qui a été faite par vos services.

On ne peut parler du tourisme sans parler de l'hôtellerie. Nous sommes partisans du « tout compris ». Mais si cette formule est acceptable dans la grande hôtellerie, où le service est risqué en totalité au personnel, elle présente des dangers pour le personnel utilisé dans l'hôtellerie semi-artisanale ou artisanale.

Il ne faudrait pas que sa généralisation annule l'application de la loi Godard, qui est peut-être à amender mais doit, en tout cas, être conservée.

En réalité, l'hôtellerie demande à être organisée. Il faudrait exiger la carte professionnelle tant des patrons que des employés. Il n'existe même pas de convention collective. Un C. A. P. devrait être exigé de quiconque prétend à la direction d'un établissement.

En ce qui concerne les prêts du crédit hôtelier, nous désirerions, comme nous l'avions demandé l'an dernier, que le plafond soit porté de 250.000 francs à 500.000 francs, que les formalités de demande de crédit soient simplifiées et que les règles pour les demandes de bilan ou de prévisions de bilan soient moins rigides. Seules les organisations professionnelles locales et départementales devraient être qualifiées pour donner un avis favorable ou défavorable sur ce point.

Nous demandons également l'extension du taux de 3,50 p. 100 à l'ensemble de l'hôtellerie et de la restauration, sans tenir compte de la fréquentation étrangère, les établissements à clientèle française méritant de bénéficier des mêmes facilités de crédit que ceux ayant une clientèle à prédominance étrangère.

Les investissements pour l'amélioration et la rénovation des établissements étant élevés, il faudrait accorder des prêts à long terme au taux de 3,50 p. 100 pouvant s'élever à 75 ou 80 p. 100 du prix d'achat, aux hôteliers voulant acquérir l'immeuble où ils exercent.

Il faudrait en outre assurer la protection des hôteliers qui, faute de moyens ou pour d'autres raisons, ne peuvent acquérir l'établissement, en cas de travaux d'amélioration ou de modernisation.

Nous demandons la réduction de la taxe de prestation de 8,10 p. 100 sans qu'il en résulte de pertes pour les collectivités locales, et la modification de l'assiette des cotisations de la sécurité sociale. On en a déjà parlé : le mode actuel de calcul défavorise les industries de main-d'œuvre. Depuis la création des assurances sociales en 1928, le mode de perception n'a pas été modifié, alors que l'automation a vu le jour dans les industries clés. Cette modification pourrait permettre, en accord avec les organisations syndicales, de modifier la perception du pourboire, de l'inclure dans le « tout compris », de créer une véritable hiérarchisation des salaires, de supprimer les salaires à la grille du personnel travaillant au pourboire. Les travailleurs de l'hôtellerie pourraient ainsi bénéficier des prestations de maladie et d'une retraite correspondant à la réalité de leurs salaires.

Quant à l'hôtellerie saisonnière, elle doit faire face à des charges exorbitantes. Ne pourrait-on pas étudier la possibilité de remplacer la patente et la taxe de prestation de services — c'est cette question de la T. V. A. qu'évoquait tout à l'heure mon collègue et ami M. Anthonioz — par un impôt à la source sur les marchandises, pour les restaurants saisonniers ; par une taxe fixée par chambre et par région, suivant le classement de l'hôtel et la durée moyenne d'occupation, pour les hôtels saisonniers ? La taxe de séjour y serait obligatoirement incorporée.

En attendant, il y aurait lieu de faire droit au vœu du congrès de Biarritz demandant la diminution de la taxe de prestation de services.

A côté de l'hôtellerie saisonnière, il y a les résidences secondaires et les meublés saisonniers. La plupart de nos stations réceptionnent une clientèle plus nombreuse dans les meublés et les résidences secondaires que dans les hôtels. Il y a là un problème qu'on évoque rarement, monsieur le ministre.

Le meublé saisonnier jouit de la faveur d'une grande partie de la clientèle moyenne et même de la clientèle de condition modeste. Si le prix de la location est parfois élevé, il permet une vie familiale moins onéreuse que le restaurant et l'hôtel.

Comme pour les hôtels de tourisme, il conviendrait d'envisager le classement des meublés saisonniers sur le plan national. Ce classement pousserait à la rénovation de l'équipement et à la restauration des immeubles.

Le meublé saisonnier devrait posséder un minimum de confort déterminé. Sa rentabilité est assurée en moyenne sur deux mois par an, trois mois au maximum. Soumis aux mêmes charges que l'hôtellerie saisonnière, une taxe fixe par meublé et par an, établie suivant des critères à déterminer, permettrait certainement d'éviter de nombreuses évasions fiscales et constituerait une grande simplification.

Les meublés saisonniers à but lucratif devraient bénéficier auprès du crédit hôtelier des mêmes facilités de prêt à taux réduit que celles accordées à l'hôtellerie.

Une politique d'encouragement aux résidences secondaires devrait être étudiée. Elle devrait s'orienter en priorité vers la rénovation des immeubles ruraux rendus disponibles par le départ d'une partie de la population vers la ville et s'appliquer par priorité à la rénovation du domaine bâti existant.

La France possède environ cent cinquante casinos. Le casino, c'est le phare, c'est l'élément prestige de la station. Bien souvent son standing, son rayonnement cristallisent la clientèle. C'est autour et par le casino que des stations sont nées, ont grandi, ont prospéré.

Je n'entrerai pas dans une discussion sur l'immoralité des jeux. Les casinos existent, je me borne à le constater. Ce qui est vrai pour les casinos, l'est aussi pour les courses, la loterie nationale, le P. M. U., le tiercé, et peut-être dans un proche avenir pour les pronostics de football. Si on trouve qu'il y a trop de casinos, peut-être pourrait-on d'ores et déjà élaborer les textes interdisant la construction de nouveaux établissements, et fixer un *numerus clausus*.

De toutes façons, il conviendrait de réviser les textes périmés et de supprimer la « saison des étrangers », ce qui permettrait l'ouverture des établissements toute l'année si la municipalité était d'accord.

Les casinos sont exclus de la liste des bénéficiaires de prêts d'investissement relevant du crédit hôtelier et auxquels peuvent prétendre toutes les activités touristiques françaises.

Le rajustement des paliers de l'impôt progressif des jeux sollicité depuis 1956 n'a pas eu lieu. L'interprétation par les trésoriers-payeurs généraux de l'application de l'article 72 de la loi de finances du 21 décembre 1961, promulguée par décret le 20 juin 1963, relative à l'aide apportée par les casinos à l'hôtellerie les prive de l'effet de rétroactivité de la loi.

Les fonds dégagés par les 5 p. 100 supplémentaires auraient permis d'accélérer l'exécution des programmes projetés de constructions hôtelières susceptibles de régénérer le tourisme national de grand standing.

Comme le serpent de mer, l'étalement des vacances revient toujours en discussion. Or ce problème est moins une question de psychologie qu'une question de moyens.

Est-il donc impossible de mettre en place les mécanismes permettant aux Français de choisir leurs dates de départ ? Le roulement dans les administrations existe ; ne peut-on pas, dans les entreprises, substituer le roulement à la fermeture complète ?

En Allemagne, 65 p. 100 des entreprises accordent des congés à leur personnel sans fermer leurs portes. En France, la fermeture totale touche environ 75 p. 100 des vacanciers.

Ne peut-on envisager de fixer les vacances scolaires du premier lundi de juillet au dernier samedi de septembre et même ce qui est souhaitable, au 1^{er} octobre, tant pour le primaire que pour le secondaire ?

M. Gabriel Percinnet. Très bien !

M. Louis Boisson. Ne peut-on pas accorder deux billets de S. N. C. F. à tarif réduit, ce qui encouragerait le fractionnement des vacances, et envisager une réduction supérieure pour les billets de congés populaires délivrés durant la morte saison ?

1963 a été une année noire en matière de tourisme. L'étalement des vacances a été en régression. Une forte diminution du nombre de vacanciers a été constatée en mai et juin, alors qu'à cette époque les prix sont moins élevés et l'accueil bien meilleur.

J'en arrive au tourisme social. Mon propos sera bref. Le 12 juillet dernier, vous avez, monsieur le ministre, répondu à la question orale concernant la création d'un fonds national de vacances. Vos déclarations allaient dans le même sens que mes préoccupations.

Au sujet de la caisse nationale de vacances, vous déclariez : « Après avoir tiré les leçons de cette expérience, qui a surtout mis en évidence la nécessité de pouvoir compter sur des ressources financières suffisantes et régulières, le Gouvernement a entrepris des études précises sur les solutions concevables pour donner dans l'avenir un champ d'action assez étendu à une telle institution. Dès que ces études auront abouti dans les mois qui viennent, il pourra prendre une décision sur la forme la plus adaptée à donner à l'organisme qu'évoquait M. Boisson. »

J'exprime le souhait que ces études soient menées activement afin que le tourisme soit, comme vous le disiez, « un facteur de promotion humaine en un temps où la conquête et l'aménagement des loisirs apparaissent comme la consécration du progrès social ».

Mais, en attendant, nous insistons pour développer dans les conditions les meilleures le camping, l'hôtellerie pavillonnaire, les villages de vacances, logis de France et gîtes ruraux qui permettent aux travailleurs de pouvoir prendre des vacances à des prix plus abordables.

Votre arrêté du 5 juin 1963 a désigné les membres du conseil supérieur du tourisme. Nous regrettons, comme d'ailleurs elle vous l'a fait savoir, que l'association nationale des maires des stations classées n'ait pas été consultée comme il était d'usage et de tradition.

D'autre part, douze maires, peut-être à des titres divers, font partie de cet organisme. Je regrette, en tant que représentant

du littoral de la Manche, que sur ces douze magistrats municipaux, aucun n'appartienne aux régions du Nord, de l'Est, du Nord-Ouest, de la Haute et de la Basse-Normandie.

Encore une fois, la primauté allant au soleil, nous constatons que les régions que je viens de citer sont sacrifiées. Or le littoral de la Manche, du Havre à la frontière belge, comporte près de soixante-dix stations balnéaires dont un fleuron : le Touquet-Paris-Plage. Le littoral de la Haute-Normandie possède des atouts considérables ; en particulier la proximité de Paris. Il n'y a pas que le soleil en été et la neige en hiver. Une bonne politique d'organisation des loisirs, c'est aussi l'oxygénation des citadins en fin de semaine et, en particulier, ceux de la région parisienne.

L'hôtellerie saisonnière, dans des stations comme le Tréport et Dieppe, est sauvée par les week-end, d'avant et d'arrière-saison. J'insiste à nouveau pour l'amélioration des liaisons ferroviaires entre le Tréport et Paris, l'amélioration du réseau routier dans l'angle que forment les deux autoroutes Paris—Lille et Paris—Deauville, en particulier la nationale 15, la route de la mer. Au 1^{er} juin prochain, en effet, le car-ferry Dieppe—Newhaven entrera en service et il est d'ores et déjà prévu un trafic de 60.000 voitures la première année. Il convient aussi d'améliorer les nationales 25 et 27. En ce qui concerne la nationale 1, ce sont les chambres de commerce de Boulogne-sur-Mer, Abbeville, Amiens, le Tréport, Dieppe et Rouen qui protestent. A-t-on abandonné pour les itinéraires comme la nationale 1 les propositions du congrès de Biarritz qui consistaient à moderniser les routes existantes en écartant les sommets des côtes et en les élargissant à quatre voies de circulation ?

Nos plages du littoral de la Manche sont équipées, elles sont propres ; ce qui leur manque, ce sont des ports de plaisance. Si la manne des crédits — malheureusement, ces crédits sont peu élevés — va de préférence à des régions plus compétitives, nous espérons, et j'exprime ici le vœu unanime du conseil général de la Seine-Maritime, que nous obtiendrons plus facilement et en priorité les crédits nécessaires à la création et à l'aménagement de ports de plaisance.

Le nautisme nous assurera, en saison et hors saison, une clientèle touristique assez nombreuse et de qualité. Le coût de l'ensemble des projets du Havre, de Fécamp, de Saint-Valéry-en-Caux, de Dieppe et du Tréport est de l'ordre de douze millions de francs. La réalisation de ces cinq projets est urgente. Plus urgente encore est la reconstruction du pont tournant du Tréport, sur la nationale 25, ouvrage déposé pour vétusté en 1958 et encore non reconstruit.

M. le président. Mon cher collègue, je vous prie de m'excuser de vous interrompre, mais j'ai le devoir de vous faire observer que vous étiez inscrit pour cinq minutes et que vous parlez depuis un quart d'heure. Or dans ce débat le groupe auquel vous appartenez dispose au total d'un temps de parole de dix minutes, si bien que vous interdisez à votre collègue de groupe, M. Sauzedde, de prendre la parole tout à l'heure.

Les commissions, le groupe du centre démocratique et le groupe des républicains indépendants ont épuisé leurs temps de parole. Il va de soi que si l'horaire établi par la conférence des présidents, en accord avec les représentants de tous les groupes, n'est pas respecté, il ne sera pas possible de mener à terme, dans les délais prévus, cette discussion budgétaire.

Je vous demande donc, monsieur Boisson, de conclure. Vous êtes vraiment allé bien au-delà de toutes les prévisions.

M. Louis Boisson. Monsieur le président, j'aurais certes résumé mon intervention, si l'exemple m'en avait été donné par mon collègue et ami M. Anthoz qui, inscrit pour cinq minutes, a parlé pendant vingt-deux minutes. J'ai cru pouvoir compter sur la même indulgence que pour lui.

M. le président. Aucun membre du groupe des républicains indépendants ne pourra, non plus, intervenir dans ce débat, quoiqu'un orateur de ce groupe soit inscrit.

M. Louis Boisson. Monsieur le président, je conclus.

Mesdames, messieurs, excusez-moi de plaider avec force en faveur du département que j'ai l'honneur de représenter. Il fut le plus sinistré de France. Le littoral fut zone côtière pendant cinq ans. Ses villes, ses maisons, son hôtellerie, ses casinos, son équipement touristique furent détruits ou gravement endommagés. Le transfert des dommages de guerre des résidences secondaires dans d'autres régions l'a appauvri. Son patrimoine est rénové mais amoindri par la non-reconstitution de nombreux dommages.

Or le tourisme est l'industrie numéro un de tout le littoral. C'est le tourisme qui, contrairement à ce qui se produisait avant-guerre, a mis fin à l'exode de la population et a permis son accroissement. Le Gouvernement ne doit pas l'ignorer. Les besoins que je viens d'énumérer existent également sous d'autres formes dans d'autres régions de la France qui, elles aussi, ne manqueront pas de réclamer. Le budget ne permettra

pas de les satisfaire tous. Nous ne pouvons que le regretter et déclarer, comme l'a fait M. Pasquini, que l'avenir du tourisme français ne peut pas être envisagé avec beaucoup d'optimisme. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Péronnet.

M. Gabriel Péronnet. Monsieur le ministre, un des problèmes préoccupants qui sont l'objet de vos soucis est celui de l'étalement des vacances.

Ce problème revêt une importance toute particulière pour les stations thermales, d'autant que le thermalisme souffre des difficultés traditionnelles de l'hôtellerie saisonnière et des établissements thermaux, de l'insuffisance de la propagande à l'étranger en faveur de nos stations et des moyens dérisoires mis à la disposition des professeurs de facultés de médecine dans l'enseignement de l'hydrologie et de la recherche médicale.

Pouvez-vous nous faire connaître, monsieur le ministre, vos intentions sur deux points ?

Vous avez étendu aux restaurants de tourisme la détaxation prévue par l'article 85 de la loi de finances de 1961 concernant les établissements hôteliers. Ne vous paraît-il pas équitable d'étendre cette mesure aux établissements thermaux ?

Pensez-vous pouvoir accorder des emprunts à 3 p. 100 et à 25 p. 100 d'autofinancement pour des opérations d'intérêt strictement thermal, même si elles ne répondent pas obligatoirement à des critères de grand tourisme ?

Nous devons d'autant plus développer nos efforts en faveur du thermalisme qu'il connaît à travers l'Europe un regain d'activité. En 1962, on a pu évaluer à 350.000 environ le nombre des curistes qui ont fréquenté nos stations. Dans la même année, il était de 1 million en Italie, de 1.300.000 en Allemagne fédérale et, pour les pays de l'Est, de 600.000 en Hongrie, de 700.000 en Tchécoslovaquie et de 6 millions en Union soviétique.

Oui, le problème de l'étalement des vacances et de l'étalement des saisons thermales est bien l'un des plus préoccupants. Il revêt des formes très diverses. L'un des obstacles qu'il rencontre est bien évidemment la rentrée scolaire à la mi-septembre. Il convient de le répéter sans cesse : la suppression de la rentrée scolaire au 1^{er} octobre a causé un tort considérable à nos stations touristiques, balnéaires et thermales.

Il est illusoire d'envisager un étalement des vacances et des saisons tant que M. le ministre de l'éducation nationale n'acceptera pas de fixer une fois pour toutes la rentrée scolaire au 1^{er} octobre, comme elle s'effectuait dans le passé sans jamais soulever à notre connaissance des controverses ou des objections.

Si l'on ajoute que les dates des épreuves du baccalauréat ont été cette année beaucoup trop tardives, vous conviendrez, monsieur le secrétaire d'Etat, que le problème de l'étalement des vacances a bien mal été réglé en 1963. Vous ne pourrez le régler qu'en intervenant, qu'en insistant auprès de M. le ministre de l'éducation nationale pour qu'il revoie ses positions. C'est ce que nous vous demandons instamment de faire.

Président le 10 septembre dernier, à Vichy, un colloque sur le tourisme et le thermalisme, vous avez déclaré « vouloir apporter certains apaisements concernant la date de la rentrée scolaire. » Vous avez précisé que M. le Premier ministre vous avait chargé de préparer une réunion au cours de laquelle l'étalement des vacances serait envisagé sous toutes ses formes, y compris, sans nul doute, les dates de départ en vacances et de la rentrée scolaire et vous avez ajouté : « Je ne doute pas que de cette réunion, qui doit se tenir à Paris au mois d'octobre, sorte une décision qui satisfasse les responsables des stations thermales et touristiques. »

Ce sont ces apaisements que nous vous demandons, monsieur le secrétaire d'Etat, de nous faire partager. C'est cette décision que nous vous demandons de nous faire connaître. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique et sur divers bancs.)

M. le président. La parole est à M. Ballanger.

M. Robert Ballanger. Mon propos est d'attirer l'attention de l'Assemblée et, si possible, du Gouvernement sur un aspect particulier du tourisme, mais non des moindres, celui du camping et du caravanning, c'est-à-dire de l'hôtellerie de plein air.

Cette forme de tourisme populaire a intéressé cette année six millions de personnes dont environ un million de touristes étrangers. C'est dire son importance considérable dans l'ensemble du tourisme français et singulièrement dans l'organisation des vacances.

Cependant, par un étrange paradoxe, vous pourriez, monsieur le secrétaire d'Etat, me répondre que ces problèmes n'entrent pas dans vos attributions, qu'ils sont du domaine de votre collègue, M. le secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports.

J'ai questionné celui-ci. Sa réponse a montré qu'il était sans moyens réels et que, faute de crédits, le camping et le caravanning étaient traités comme une activité de dix-septième ordre.

Ainsi, abandonnée par un ministre, ignorée par l'autre, l'hôtellerie de plein air apparaît comme l'enfant pauvre, que dis-je, comme l'enfant perdu des responsables du tourisme à l'échelle gouvernementale.

J'ai feuilleté les fascicules budgétaires. Celui de la jeunesse et des sports ne contient ni chapitre, ni ligne réservés au camping ou au caravaning. Les rares crédits dont il dispose sont communs à une série d'autres activités. Le vôtre, monsieur le secrétaire d'Etat, est encore, si possible, plus discret.

Vous avouerez qu'il est décevant et inquiétant que cette forme de tourisme intéressant les loisirs et les vacances de six millions de personnes, avec l'activité industrielle et commerciale qui s'y rattache, ne trouve pas place dans le budget de l'Etat.

Faut-il conclure que les pratiquants du camping et du caravaning ne sont reconnus du ministre des finances qu'en tant que contribuables ?

Deux chiffres sont à retenir du rapport de M. Duhamel. Cette année, les prêts du F. D. E. S. pour l'industrie hôtelière s'élèveront à 155 millions de francs, ce qui n'est pas trop ; mais le camping et le caravaning auront droit à des prêts qui n'atteindront pas 3 millions de francs. Encore faut-il ajouter que ces prêts sont consentis au taux de 3 p. 100 pour les hôtels et de 5 p. 100 pour l'aménagement des terrains de camping. Quand je dis que le camping et le caravaning sont traités en parents pauvres, vous voyez que le terme est plus que modéré.

Abandonnée par le pouvoir, cette forme de tourisme fait cependant preuve d'une vitalité dynamique. Les usagers de l'hôtellerie de plein air, qui étaient environ un million en 1953, étaient six millions en 1963. Le nombre des terrains de camping mis à leur disposition est de 2.764. Leur capacité d'accueil offre au maximum 300.000 places et non 1.600.000 comme l'affirmait récemment M. Herzog, secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports, ce qui donnerait une capacité moyenne de 524 places par terrain alors que la réalité s'établit, hélas ! à moins de 100.

Il est donc indispensable et urgent de donner à cette nouvelle forme de tourisme les moyens qu'exige son développement impétueux des dernières années. Il ne faut pas l'opposer à l'hôtellerie traditionnelle ou au séjour en location chez l'habitant. Au contraire, toutes ces formes de tourisme, ces différents moyens de passer les vacances se complètent heureusement sans se concurrencer.

Il est temps de considérer le camping et le caravaning comme une forme de tourisme à part entière.

Il faut, monsieur le secrétaire d'Etat, convenir que jusqu'à présent, compte tenu de l'ampleur des besoins, les initiatives, l'action, l'aide des pouvoirs publics ont été non seulement insuffisantes mais presque nulles.

Elles ont même parfois été négatives comme c'est le cas pour les initiatives condamnables du préfet des Alpes-Maritimes menaçant des gendarmes les campeurs et caravaniers qui auraient l'impudence de se rendre sur la Côte d'Azur sans s'assurer au préalable qu'ils pourraient être accueillis dans des camps spécialisés et équipés. C'est une interdiction de séjour en bonne et due forme signifiée par ce haut fonctionnaire à toute une catégorie de touristes.

Ce préfet ferait mieux, semble-t-il, de s'occuper de multiplier la capacité d'accueil et le nombre des terrains de camping dans son département. Par exemple, en aménageant l'arrière-pays si merveilleusement accueillant et que des moyens de communication rapides avec la mer rendrait plus agréable encore.

En tout cas, monsieur le secrétaire d'Etat, sachez que les campeurs et les caravaniers ne sont pas près d'accepter d'être traités en touristes de seconde zone à qui l'on interdirait l'accès de certaines régions sous prétexte que le soleil y brille plus qu'ailleurs.

A ce propos, je vous demande de démentir, si vous le pouvez, les rumeurs d'après lesquelles on s'apprêterait, dans les départements de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales à appliquer les mêmes mesures que celles qui ont été prises dans les Alpes-Maritimes.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je veux, pour conclure, résumer les mesures qu'il est, à mon sens, indispensable de prendre et qui exigent l'accord, l'intervention de plusieurs départements ministériels.

Il faut aider à la création, au développement de terrains de camping et de caravaning et pour cela, ouvrir largement le robinet des crédits d'équipement, soit aux collectivités locales, soit aux initiatives privées et ramener, bien entendu, le taux des prêts de 5 à 3 p. 100.

Il faut veiller à ce que les tarifs déjà très élevés ne soient pas, comme c'est souvent le cas, abusivement appliqués ou interprétés.

Il faut, avec votre collègue de l'agriculture dont dépend l'administration des eaux et forêts, procéder à l'inventaire des richesses touristiques que l'Etat ou les collectivités locales possèdent et dans lesquelles on pourrait sans dommage, après un aménagement sommaire et peu onéreux, créer des terrains

d'accueil capables de recevoir des centaines de milliers de vacanciers sous la tente ou dans les caravanes.

S'il importe de sauvegarder certains sites et de préserver nos forêts domaniales, on ne doit pas opposer la nature à l'homme, mais assurer à chacun sa juste part. Faites le maximum, monsieur le secrétaire d'Etat, pour mettre nos rivages, nos plages, nos clairières, nos lacs, à la disposition des Français en vacances.

M. le ministre de l'intérieur devrait aussi donner aux préfets des instructions précises pour que ceux-ci, au lieu de se comporter en ennemis de l'hôtellerie de plein air, comme leur collègue des Alpes-Maritimes, s'en fassent, au contraire, les défenseurs.

Vous pourriez aussi, avec les services de l'aménagement du territoire, prévoir dans les plans d'urbanisme la création de terrains de camping, de la même façon que sont prévus les terrains de sport. Des subventions pourraient aider les municipalités soucieuses d'aménager les terrains et d'accueillir campeurs et caravaniers.

Voilà quelques suggestions. D'autres mesures, certes, peuvent et doivent être envisagées. Mais il faut agir. Nous ne sommes que trop en retard : en 1963, le camping compte six millions d'adeptes pour un chiffre d'affaires de 1.200 millions de francs, et les années qui viennent verront grossir ces chiffres. Le besoin d'air pur, de repos, loin du bruit et de l'agitation des villes, est une nécessité de notre époque. Il faut donc prendre des mesures à la dimension des besoins et considérer le camping et le caravaning comme une des formes importantes du tourisme en France.

Mais ce n'est, hélas ! pas le budget que vous nous présentez aujourd'hui qui répond à ces besoins. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. Catroux...

En son absence, je vais vous la donner, monsieur Sauzedde. Vous avez de la chance. Profitez-en. Mais soyez très bref.

M. Fernand Sauzedde. Monsieur le président, je vous remercie tout d'abord de m'avoir autorisé à prendre la parole et, pour que vous n'ayez pas à le regretter, j'ai effectué des coupes sombres dans mon exposé et je m'efforcerai d'être très bref.

Les éditeurs du dictionnaire Larousse, en donnant au mot « tourisme » la définition suivante « goût du déplacement, des voyages, constitue un sport très agréable », ne semblent pas avoir prévu l'importance que prendrait cette activité dans la vie des individus et sa part contributive élevée dans notre économie nationale.

Le Gouvernement paraît avoir accepté cette définition et minimisé, lui aussi, les résultats à attendre de la mise en valeur de notre patrimoine touristique et de son exploitation judicieuse.

En effet, bien que cette année, un budget particulier ait été accordé au commissariat au tourisme et que nous ayons pu compiler les fascicules traditionnels, il ne semble pas que nous puissions y trouver matière à satisfaction.

Mon propos aura donc ceci de commun avec celui de la plupart des interventions des orateurs qui m'ont précédé, qu'il comportera plus de critiques, hélas ! que de compliments.

On ne dira jamais assez combien une mesure comme la suppression des attributions de bons d'essence à prix réduits, jusqu'alors consenties aux automobilistes étrangers circulant et séjournant dans notre pays, risque d'être préjudiciable. M. le secrétaire d'Etat nous rétorquera, bien sûr que le montant de la somme ristournée à chacun des possesseurs d'automobile venant séjourner ou transitant en France, n'était pas tellement important et que la mesure prise ne suffit pas à empêcher ceux-ci de venir, le touriste étranger recherchant surtout la qualité des prestations et de l'accueil et se montrant très sensible aussi aux prix pratiqués par les hôteliers et restaurateurs, qui sont invités à faire l'effort nécessaire en compensation.

Bref, l'incidence serait négligeable. Il n'en est pas moins vrai qu'il est toujours dangereux d'accumuler les erreurs ; l'effet psychologique étant déplorable, il ne suffit pas de s'en remettre aux particuliers, professionnels de l'hôtellerie ou collectivités locales, pour réparer les fautes commises et rattacher la clientèle.

D'un autre côté, aucune mesure compensatoire ne paraît avoir été prévue alors qu'il aurait fallu envisager et mettre en œuvre une politique sérieuse et réelle d'aide et d'encouragement pour la rénovation de notre hôtellerie traditionnelle qui a eu pourtant dans le monde entier un très grand renom, ne serait-ce que pour sa cuisine incomparable.

Il eût été et il serait nécessaire de soutenir efficacement un mouvement qui paraît se dessiner chez d'assez nombreux hôteliers, des jeunes en général, qui prennent conscience des problèmes qui se posent à eux. Ils voudraient moderniser leurs établissements, s'équiper, construire. Ils pratiquent avec bonheur

la politique du sourire, adhérent à des mouvements qui plaisent aux touristes comme « Les logis de France », « Les auberges rurales », qui sont l'avenir de notre hôtellerie.

Dans nos provinces, ces mouvements se sont développés, grâce surtout aux efforts et à l'aide apportés par les collectivités locales, conseils généraux et municipalités des communes intéressées. Je citerai pour mémoire les résultats obtenus en Auvergne, qui ont permis de mettre à la disposition des touristes, pour la saison 1963, 522 « gîtes ruraux », 138 hôtels « logis de France », 30 « auberges rurales », 30 « chalets de vacances » et plus de 60 terrains de camping aménagés.

Il conviendrait aussi — et je passe très rapidement puisque la plupart des sujets que je voulais traiter l'ont déjà été par les orateurs qui m'ont précédé — d'envisager dans nos campagnes la mise en place de centres ruraux d'intérêt touristique, qui grouperaient deux ou plusieurs communes, distantes au maximum d'une dizaine de kilomètres, pour l'exploitation et la mise en valeur de leurs richesses naturelles, le développement de leur équipement, de leurs réseaux d'eau et d'assainissement, afin de leur permettre d'accueillir d'importants contingents de vacanciers attirés par le tourisme social.

La reconnaissance officielle de ces centres devrait permettre aux municipalités d'obtenir des prêts à taux réduit sur les crédits du F. D. E. S., pour l'équipement et l'aménagement dans un but touristique. Elle donnerait à nombre de nos petites communes rurales situées dans nos montagnes, dans nos vallées ou sur nos plateaux, une raison d'espérer et une chance de survie.

Bien d'autres conditions seraient nécessaire mais je ne les évoquerai pas puisque vous les connaissez, mesdames, messieurs, et que mon ami Boisson a parfaitement exposé le point de vue du groupe socialiste en la matière.

Cependant je ne peux pas passer sous silence la rubrique « moyens d'accès », et c'est par là que je terminerai.

Il servirait à peu de chose, sinon à rien, d'aménager et de prévoir accueil, restaurants, hôtels, terrains de camping et caravaning, festivités folkloriques, distractions, etc., si nos routes restaient en l'état d'insuffisance manifeste que nous connaissons, si les constructions de dessertes rapides, autoroutes, routes express, quelle que soit l'appellation, n'étaient pas entreprises et menées à bien dans les délais les plus brefs.

Encore faut-il que le réseau prévu irrigue les différentes régions. Je ne veux pas faire de particularisme ici, mais permettez-moi de parler en tant que représentant du département du Puy-de-Dôme dont la vocation et l'économie sont particulièrement axées sur le tourisme et le thermalisme et qui, solidaire de l'entité Auvergne—Bourbonnais—Velay, se trouve isolé et tenu à l'écart par les réalisations envisagées.

La construction prévue, et nécessaire d'ailleurs, de la grande voie directe Dunkerque—Côte d'Azur, par le couloir rhodanien, aura pour effet, si aucun aménagement n'est amorcé parallèlement pour desservir le Massif central, de drainer en un véritable fleuve humain, difficile à endiguer entre mai et septembre, la plus grande partie des touristes venant des pays nordiques, du Bénélux, d'Angleterre ou d'Europe centrale.

Que mes collègues de Provence et de la Côte d'Azur ne voient de ma part aucune mauvaise intention, le touriste allant tout naturellement vers les régions ensoleillées qui sont, par ailleurs, fort bien équipées. Mais je pense à l'intérêt majeur que représente, pour quantité d'habitants du centre de notre pays, la création rapide d'un itinéraire essentiellement touristique, le moins encombré de France, qui désenclaverait tout le Massif central et amènerait les touristes venant de Paris ou du Nord.

Cette desserte Nord-Sud existe déjà mais demande des améliorations sérieuses pour donner les satisfactions attendues. En venant de Paris par Moulins et Saint-Pourçain-sur-Sioule, ville à partir de laquelle deux routes se dirigent vers le Sud, l'une par Riom, Clermont-Ferrand, Issoire et Nîmes, l'autre par Vichy, Thiers, Ambert, le Puy, la vallée du Rhône, ou Nîmes, le touriste peut rejoindre facilement soit la Côte d'Azur, soit la côte du Roussillon et du Languedoc dont on prévoit l'aménagement.

On permettrait ainsi au tourisme de se développer pleinement pour le plus grand bien de tous, et aussi pour apporter une vie nouvelle et meilleure à la population de nos communes en cours de dépeuplement dans nos départements par ailleurs si riches de sites et de paysages incomparables.

J'insiste donc pour que les responsables au sommet chargés de suivre les questions touristiques, et le Gouvernement tout entier se penchent sur ce problème, pour que cessent les errements, que soient évitées les erreurs préjudiciables, que les moyens nécessaires soient mis à la disposition des gens de bonne volonté — et ils sont nombreux — pour leur permettre de lutter à armes égales avec nos concurrents étrangers afin que nos régions du Massif central et de l'Auvergne, à vocation tou-

ristique, puissent reconquérir la place à laquelle leur donnent droit leur richesse en beautés naturelles, leur diversité et leurs stations thermales nombreuses, variées et parfaitement équipées. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du rassemblement démocratique.)

M. le président. La parole est à M. Alduy.

M. Paul Alduy. Monsieur le secrétaire d'Etat, je ne dispose que de quelques dizaines de secondes. Je vais donc me permettre de vous poser plusieurs questions à un rythme accéléré.

Tout d'abord, quelles mesures comptez-vous prendre pour améliorer la qualité des statistiques en matière de tourisme? En effet, il me paraît évident que tant que la fiscalité restera étroitement liée aux renseignements demandés aux hôteliers, il sera impossible d'obtenir certains documents de travail valables.

Cela me conduit à vous poser une deuxième question : quelles mesures comptez-vous prendre pour réformer la fiscalité hôtelière? Il convient, me semble-t-il, de supprimer la taxe de séjour très gênante à tous égards et peu efficace et de la remplacer par une taxe municipale forfaitaire calculée d'après le nombre de chambres et la catégorie de l'hôtel et ce, en accord avec la profession et les municipalités.

Ne pensez-vous pas également que pour favoriser ces investissements il conviendrait d'encourager les hôteliers en pratiquant un type particulier de contrat fiscal portant dégrèvements fiscaux en faveur de ceux qui s'engageraient à pratiquer des prix concurrentiels avec les pays européens? Ne pensez-vous pas envisager aussi une fiscalité appropriée aux motels, car l'expérience démontre que très peu de motels sont construits en France, à la différence de ce qui se passe en Italie et même en Espagne?

Troisième question : comment pensez-vous encourager le développement des investissements dans l'hôtellerie? Les améliorations apportées récemment au régime des investissements sont, certes, très heureuses, mais elles semblent encore insuffisantes. Ne pensez-vous pas qu'il convienne de réduire à 25 p. 100 la part d'autofinancement des prêts consentis aux hôteliers? De même, il convient de faire bénéficier les établissements thermaux de tous les avantages consentis aux établissements hôteliers, notamment du remboursement de 10 p. 100 du montant des investissements réalisés et de la détaxation des restaurants touristiques.

Quatrième question : le Gouvernement est-il enfin décidé à organiser le tourisme de plein air? Il paraît indispensable, en effet, de contrôler efficacement des superficies dont disposent les campeurs et l'état sanitaire des terrains qui, à l'heure actuelle, sur les côtes de la Méditerranée, est véritablement scandaleux. Il est inadmissible qu'aucun contrôle ne soit exercé et qu'une atteinte sérieuse soit ainsi portée non seulement à la dignité de l'homme mais même au prestige de la France.

Monsieur le ministre, avez-vous l'intention, dans cet ordre d'idées, de définir une catégorie internationale de camping-caravaning en tenant compte des goûts de la clientèle nordique, germanique et anglo-saxonne?

Cinquième question : êtes-vous décidé à pratiquer une coordination effective de l'équipement hôtelier, coordination qui s'appliquerait notamment à l'infrastructure routière, aux autoroutes et aux ports de plaisance? Puis-je, à cette occasion, vous demander pour quelles raisons il semble que la construction des ports de plaisance sur l'Atlantique soit favorisée au détriment de la construction de ports de plaisance sur la Méditerranée? En Roussillon, notamment, Collioures, Port-Vendres, Canet attendent toujours leur inscription sur un plan d'investissements de manière à réaliser la transition nécessaire entre la Costa Brava et la Côte d'Azur. Comment se fait-il que ce problème semble totalement négligé?

Sixième question : ne pensez-vous pas que les moyens de propagande mis à la disposition des services touristiques français à l'étranger sont très faibles et qu'une augmentation des crédits de 5 p. 100, c'est-à-dire de 480.000 francs, est de toute évidence insuffisante?

Monsieur le ministre, nous avons l'impression que notre politique du tourisme, cette politique réclamée par le Parlement depuis quinze ans, n'est pas encore au point. Il vous est difficile de ne pas en tenir compte puisque vous êtes plutôt le porteparole général du Gouvernement que le ministre du tourisme. J'espère cependant que vous aurez le temps de répondre à mes questions. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique.)

M. le président. La parole est à M. Le Goasguen.

M. Charles Le Goasguen. Il y a quelques jours, à l'occasion du débat sur la sauvegarde et la répartition des eaux, j'avais attiré l'attention du ministre des travaux publics et des transports sur le danger que présente le rejet à la mer des hydro-

carbures. Le tourisme est directement concerné par ce problème. Quelques chiffres le prouvent.

Si, en 1914, on comptait 501 navires utilisant le mazout, on en dénombre actuellement plus de 16.000. Parallèlement, la flotte pétrolière s'est développée à un rythme accéléré: 1.570 tankers pouvaient transporter en 1939 environ 16.600.000 tonnes de pétrole brut, aujourd'hui, le tonnage total mondial de la flotte pétrolière dépasse largement les 70 millions de tonnes.

Plus de 600 millions de tonnes sont transportées par mer. Ces transports n'auraient en eux-mêmes aucune conséquence grave s'ils n'étaient pas liés impérativement au nettoyage des citernes des pétroliers. Il faut y procéder à chaque voyage. On estime le déchet à 1 p. 100 du tonnage. Pour se donner une idée du volume de pétrole rejeté, considérons les seules quantités entrées en France, soit en 1962, 40 millions de tonnes. C'est 400.000 tonnes qui ont été rejetées à la mer aux approches des côtes françaises. A l'échelle mondiale, c'est près de 7 millions de tonnes de pétrole qui ont été rejetées et je ne parle ni des navires coulés lentement par la mer, ni des fuites en provenance des tuyauteries, des cuves et des machines, ni encore des déchets provenant du rejet des eaux de lest par les navires utilisant leurs soutes à combustible comme ballast.

Ces milliers de tonnes de masse huileuse s'étendent sur l'eau en une fine pellicule monomoléculaire recouvrant des milliers de kilomètres carrés évalués à une superficie de 1.200 hectares par tonne de produit léger.

Nous constatons de plus en plus, chaque année, que cette fine pellicule monomoléculaire ne reste pas bien sagement au milieu des mers. Elle aborde à son tour nos rivages.

La pollution des plages par le pétrole et ses dérivés fait l'objet de nombreuses plaintes d'estivants et d'hôteliers. Les baigneurs sont parfois obligés d'avoir recours à de véritables bains d'essence pour se débarrasser de cet enduit visqueux qui colle à la peau.

Les municipalités sont entraînées à faire des frais considérables pour effectuer le nettoyage de leurs plages. La commune de la Baule, par exemple, consacre chaque année près de 5.000 francs à cette opération. Il en est de même tant sur les côtes de la Manche, de l'Atlantique que sur celles de la Méditerranée. Une carte très instructive a été établie d'après les documents fournis par l'Association « Les Riverains » qui, à la Baule, s'attache à la protection des plages et a mené à ce sujet une vaste enquête auprès des communes maritimes.

Or, dans le même moment, nos familles françaises de tous les départements, cherchant à échapper aux miasmes des villes et à l'isolement des campagnes, se précipitent vers les côtes pour y trouver les réserves d'oxygène, d'iode et de vie dont elles ont besoin.

Si ce problème concerne particulièrement les côtes des cinq départements de la Bretagne et, notamment, du Finistère, il ne leur est pas spécial. C'est l'avenir de la totalité des côtes françaises qui est en jeu.

La preuve nous en est donnée par le vide biologique qui gagne année après année les étangs de Berre.

Si vous n'intervenez pas énergiquement, monsieur le ministre, auprès de vos collègues et, avec eux, auprès des instances internationales, nos vacanciers risquent un jour de préférer l'eau de leur baignoire à la mer devenue par trop huileuse et par trop visqueuse.

N'attendez pas que la pollution de la mer porte à nos côtes une atteinte moins réparable que celle que la pollution de l'atmosphère a apportée aux monuments de Paris.

Conservez au tourisme, monsieur le ministre, les côtes françaises si nécessaires à la vie de toutes les familles de France. Nous vous, en prions très courtoisement mais très fermement en vous assurant pour y parvenir de notre concours le plus actif. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.).

M. le président. La parole est à M. Morlevat.

M. Robert Morlevat. Monsieur le président, monsieur le ministre, messieurs, les statistiques qui viennent d'être exposées prouvent que notre balance touristique se détériore chaque année davantage et que notre solde créditeur en devises s'amenuise très rapidement.

Cela tient peut-être aux conditions du climat mais à mon avis cette situation démontre que notre propagande comme nos conditions d'équipement et d'accueil sont nettement insuffisantes et aussi que les prix annoncés ne sont pas toujours respectés.

Pour la propagande, qui doit être animée par nos représentants, nous regrettons la suppression de certaines représentations comme celle de Miami.

Ne pensez-vous pas, par ailleurs, que les intérêts touristiques français gagneraient à ne pas voir notre représentation disséminée souvent entre votre délégué au tourisme, la compagnie Air France, l'agence Havas, la S. N. C. F. ?

Et, cependant, la conjoncture actuelle pourrait, à peu de frais, mais avec dynamisme être renversée rapidement.

Je citerai l'exemple d'une importante association touristique à but non lucratif « Les Logis de France », créée en 1949, groupant 2.000 adhérents hôteliers, qui met à la disposition de la clientèle 35.000 chambres modernes et confortables, en pratiquant des prix « tout compris » indiqués dès le mois de février et respectés toute l'année, et qui a réussi à procurer à ses membres les crédits d'équipement indispensables et à leur assurer une fréquentation très satisfaisante.

Comment a-t-on procédé ? Une charte nationale sévère est imposée aux adhérents qui, par ailleurs, acceptent un contrôle souple et efficace. En contrepartie, le financement de l'équipement de ces hôtels est assuré par le crédit hôtelier avec la garantie des conseils généraux qui non seulement accordent une bonification annuelle d'intérêt de 2 p. 100 sur les prix consentis, mais évitent, par la création d'un fonds spécial, la prise d'hypothèques pour tous les prêts égaux ou inférieurs à 5 millions d'anciens francs.

Ces facilités ont permis à tous les adhérents d'équiper et de moderniser leurs hôtels et, par voie de conséquence, de donner satisfaction à leurs clients français et étrangers qui sont maintenant nombreux car une propagande efficace a été mise en œuvre consistant en des conférences de presse à l'étranger auxquelles sont invités les principaux reporters des grands journaux de ces pays qui insèrent dans la presse des articles très documentés invitant leurs ressortissants à venir en France.

Une conférence à Bad-Godesberg et une réunion à Londres ont fait passer de 100 à 2.500 le nombre des demandes de guides et d'annuaires. Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, faire multiplier les initiatives de propagande de cette nature ?

Après une enquête effectuée auprès des adhérents, il est prouvé que tous les touristes étrangers séjournent en général quinze jours en France et reviennent les années suivantes car ils sont satisfaits des conditions d'hébergement et de prix qui leur sont offertes. Il s'agit assurément là d'un faible secteur de notre éventail touristique, mais sa prospection indique bien que l'effort doit être orienté vers une propagande sérieuse, réfléchie au service d'un équipement d'accueil sans cesse amélioré, d'autant plus que le touriste français ou étranger devient de plus en plus exigeant.

Aussi faut-il envisager très rapidement de donner aux clients non seulement le confort, une nourriture saine et des prix étudiés, mais aussi le complément nécessaire à tout séjour de vacances, c'est-à-dire créer partout où le séjour est possible un équipement familial, sportif et culturel, complément indispensable aux loisirs: des garderies et des jeux pour les enfants et, pour les adultes des parkings, des tennis, des golfs, des jeux de boules, des piscines, des bibliothèques, des spectacles qui retiendront le touriste.

En fin de compte, je suis sûr que vous en conviendrez, monsieur le ministre, seule une étroite collaboration entre les pouvoirs publics, les collectivités locales et les professionnels permettra la rénovation du patrimoine touristique français et lui assurera une juste place au sein de la compétition internationale. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Delachenal pour une minute.

M. Jean Delachenal. Je vous remercie, monsieur le président, de me donner la parole. Je vais essayer de ne pas dépasser le temps très court qui m'est imparti.

Je désire présenter deux observations.

La première vise la nécessité d'une aide supplémentaire aux investissements privés en matière touristique. Avec beaucoup de talent, M. Anthonioz l'a exposée tout à l'heure et je n'y reviendrai pas.

Il faudrait aussi, selon moi, accroître l'aide aux investissements publics en faveur des terrains de camping, afin que ceux-ci ne deviennent pas de véritables camps de rassemblement où les campeurs sont entassés, où il y a peut-être encore de l'air pur mais où l'on ne trouve pas la tranquillité nécessaire pour le développement de cette activité. Ensuite, il faudrait qu'une aide plus particulière fût apportée aux municipalités afin de permettre la réalisation de tous les investissements nécessaires en faveur du développement touristique.

Ma deuxième observation concerne la détaxe de l'essence, qui a été refusée aux étrangers venant en France.

Tout a été dit à ce sujet mais je voudrais attirer plus particulièrement votre attention, monsieur le secrétaire d'Etat, sur le fait que ce sont surtout les stations de sports d'hiver qui risquent d'être les premières pénalisées en la matière, puisque les autres lieux de vacances ne connaîtront que l'année prochaine les conséquences de cette suppression de la détaxe. Il est certain que dans nos stations de montagne les mauvais effets de cette décision vont se faire sentir dès l'ouverture de la saison, c'est-à-dire dans un mois.

Sachant avec quel intérêt vous étudiez ce problème, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous demande de prévoir une compensation, en attendant que cette mesure soit rapportée, afin qu'au moins les liaisons ferroviaires des stations de sports d'hiver avec les pays étrangers soient améliorées.

Telles sont les deux observations que je voulais présenter. J'espère, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous voudrez bien y répondre et nous donner satisfaction sur ces points. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. U. D. T. et des républicains indépendants.*)

M. Pierre Dumas, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Mesdames, messieurs, au moment de répondre aux orateurs que j'ai tous écoutés avec beaucoup d'attention, je veux d'abord rendre hommage au travail accompli par les rapporteurs qui ont très complètement et très clairement exposé la situation.

J'ai beaucoup apprécié, en particulier, la clarté et l'objectivité du rapport de M. Duhamel.

Je suis obligé de dire à M. Pasquini que son pessimisme m'a paru inquiétant, excessif et peut-être même dangereux si on songe à l'exploitation qui pourrait en être faite au-delà de cette enceinte et de nos frontières, au détriment du tourisme français. Mais j'aurai l'occasion d'essayer de justifier, au cours de cet exposé, l'affirmation selon laquelle ce pessimisme me paraît excessif.

Avant toutes choses, je rappellerai les deux principes sous le signe desquels ce budget est placé.

Tout d'abord et de façon permanente, hélas ! les crédits du commissariat au tourisme sont modestes. Cela s'explique notamment par le fait que les activités touristiques ne sont pas exclusivement le fait du commissariat lui-même qui — vous ne l'ignorez pas — compte tenu de ce que le tourisme est considéré chez nous comme une activité commerciale placée sous le signe de la libre entreprise, a beaucoup plus à concilier, à coordonner, à persuader et à convaincre qu'à gérer directement.

Dès lors, si sa tâche est ingrate, elle doit s'exercer avec des capitaux qui, fort heureusement, ne représentent pas l'ensemble des crédits consacrés au tourisme en France, la majeure partie des capitaux qui s'investissent dans le tourisme étant d'origine privée.

En second lieu, le projet de budget pour 1964 s'inscrit dans la politique de stabilisation et de stricte économie préconisée par le Gouvernement.

J'en profite pour dire tout de suite à M. Boisson qu'il serait impossible de satisfaire la longue liste de revendications qu'il a présentée, revendications qui, toutes, ont des incidences financières très lourdes.

Mais, avant d'en venir au budget proprement dit du commissariat au tourisme, je veux d'abord répondre à la question évoquée par tous les orateurs — sauf M. Ballanger et M. Le Goasguen dont les interventions étaient nettement plus spécialisées : je veux parler de la suppression de la détaxation de l'essence en faveur des automobilistes étrangers. Je règle tout de suite cette question qui se situe, me semble-t-il, un peu en marge de la discussion du budget du commissariat au tourisme. Je suis surpris qu'on me pose cette question et je trouve quelque peu paradoxal d'avoir à y répondre.

J'en suis surpris, parce que je ne suis ni signataire, ni cosignataire de l'arrêté incriminé et aussi parce que — je me permets de le rappeler — le crédit provisionnel de 25 millions de francs qui permettait de rembourser les compagnies pétrolières était inscrit jusqu'en 1961 au budget des charges communes du ministère des finances, ce qui — soit dit en passant — me paraissait sa place convenable, puisqu'il était géré par le ministère des finances.

Ce n'est qu'à la demande de la commission des finances de l'Assemblée nationale que ce crédit a été transféré en 1963 du budget des charges communes à celui du tourisme, mais sans que sa gestion ait échappé au ministère des finances qui en demeure le seul responsable.

Il est par ailleurs paradoxal que j'aie à répondre de cette mesure dont je ne suis pas directement l'auteur parce que ce ne sont pas des mobiles d'ordre touristique qui l'ont inspiré mais des mobiles d'ordre beaucoup plus général. Le tourisme ne saurait se soustraire, pas plus qu'aucune autre activité nationale, à ces mobiles, c'est-à-dire la recherche d'une stabilisation qui appelle de la part de l'Etat un effort exemplaire et le tourisme lui-même devait apporter sa contribution à cette stabilisation.

Cette dernière, je le souligne au passage, est d'ailleurs particulièrement souhaitable pour les activités touristiques puisque beaucoup d'orateurs ont déploré que nos prix soient peu compétitifs sur le plan international. La stabilisation des prix est la condition première de tout développement de nos activités touristiques. Il a donc été demandé au tourisme d'y contribuer par l'abandon de cette détaxation.

Certains orateurs ont exprimé des craintes, dont je ne nie pas que cette mesure soit à l'origine, qui, si elles ne sont pas inconcevables, me paraissent tout de même très exagérées.

En fait, je vous rappelle que les automobilistes étrangers pouvaient bénéficier au maximum d'une bonification de 100 francs, puisque cette détaxation ne s'appliquait qu'à un volume de carburant ne dépassant pas 500 francs par voiture. L'avantage était donc déjà relativement mince et les complexités des conditions d'octroi de la détaxation ont suscité des plaintes dans certains pays, comme la Scandinavie, nos visiteurs étrangers estimant que la distribution des chèques n'était pas satisfaisante.

Par conséquent, si cette mesure avait un effet d'incitation en faveur du tourisme en France, il ne faut pas oublier non plus qu'elle s'inscrivait dans des limites très étroites et très précises.

D'autre part, elle était l'occasion de fraudes indéniées — nous en avons eu de nombreuses preuves et la presse en a d'ailleurs rendu compte — notamment aux environs de la frontière belge.

C'est une des raisons qui a incité le ministère des finances à porter l'effort d'économie sur cette détaxation plutôt qu'ailleurs.

Enfin, pour ramener ce problème à ses justes dimensions, il faut reconnaître que, malgré la détaxation, le prix de l'essence étant ramené à 77 francs 40 centimes le litre, nous demeurions en Europe le pays le plus cher, et de beaucoup, puisque l'Italie, après détaxation, vendait l'essence 58,45 francs, la Grande-Bretagne 63,35 francs, la Hollande 61,92 francs, etc.

J'en déduis que si le petit avantage consenti sur une quantité limitée d'essence avait été un motif déterminant pour le choix de l'itinéraire ou du lieu de vacances, beaucoup de touristes auraient dû déjà complètement éviter notre pays, puisqu'ils avaient davantage à le faire du point de vue de l'essence.

Je suis tout de même porté à croire, comme beaucoup d'entre vous, certainement, que bien d'autres raisons motivent le déplacement des touristes et que, s'ils continuent à venir en France malgré l'écart entre le prix de l'essence en France et celui pratiqué dans les pays voisins, c'est parce que, effectivement, le prix de l'essence n'est, pour eux, qu'un très petit élément dans la détermination du choix des vacances et des itinéraires.

C'est pourquoi, comme d'ailleurs un certain nombre de nos agents dans nos bureaux de l'étranger que j'ai immédiatement consultés dès que cette mesure a été envisagée, je pense qu'en dépit d'inévitables récriminations elle ne doit pas porter un grave coup à notre tourisme.

Nous sommes d'ailleurs décidés à tout faire pour en compenser les effets. Et d'abord en favorisant — nous y reviendrons — le développement et l'installation de bons hôtels pratiquant des prix sans surprise, ce qui est un élément beaucoup plus important que le prix de l'essence ; peut-être ensuite en revoyant la structure des prix pour en simplifier la présentation.

Nous avons d'ores et déjà pris des mesures pour augmenter la publicité dans les pays voisins, particulièrement en Allemagne et en Europe du Nord, c'est-à-dire dans les zones les plus touchées par ce problème, parce que c'est là qu'habitent nos plus proches voisins susceptibles de venir en France avec leur voiture.

Enfin, je m'associe volontiers à l'espérance exprimée tout à l'heure par divers orateurs que, le jour où le succès du plan de stabilisation sera complètement acquis, nous puissions demander à M. le ministre des finances de bien vouloir reconsidérer le problème des incitations qui pourraient être faites aux touristes étrangers, et particulièrement aux automobilistes, venant en France.

Je sais que M. le secrétaire d'Etat au budget, avec qui je m'en suis déjà entretenu, ne serait pas inaccessible, le jour où ces résultats de stabilisation seraient acquis, aux arguments qu'évoque tout à l'heure M. le rapporteur Duhamel.

En tout état de cause, je puis vous assurer que je prendrai moi-même l'initiative à ce moment-là de provoquer les réunions et rencontres avec le ministère des finances, en vue de rechercher les moyens de remédier aux difficultés que vous avez, les uns ou les autres, évoquées ici.

Voilà ce que je voulais dire sur ce problème de la détaxation de l'essence.

Cela dit, j'en viens à ce qui est à proprement parler le budget du commissariat au tourisme.

Avant de l'aborder, je voudrais le placer sous le régime de la situation générale du tourisme.

J'ai dit en effet tout à l'heure que je trouvais un peu pessimistes les conclusions du rapport de M. Pasquini.

Les renseignements encore incomplets que j'ai sur la saison de 1963 font apparaître naturellement que celle-ci a été défavorisée par le mauvais temps, mais aussi que cela n'a pas été sans avantage pour certaines régions de l'intérieur.

En effet, les estivants qui abandonnaient les plages du Sud-Ouest ou de la Normandie parce qu'il pleuvait se repliaient vers l'intérieur de la France pour visiter les musées, les châteaux, en découvrant les trésors et les merveilles.

C'est ainsi qu'on a relevé 12 p. 100 de touristes de plus dans l'Ardèche et 16 p. 100 de plus en Bourgogne par rapport à 1962.

J'indique ces chiffres au passage simplement pour préciser que la pluie n'a pas fait le malheur de tout le monde.

Ce qui me paraît le plus important, c'est de constater, comme cela a déjà été souligné, le développement du camping et du caravaning particulièrement sur la Côte d'Azur et dans le Languedoc, mais également de remarquer que les stations qui ont fait des efforts en ont été payées.

D'après les renseignements que nous avons, les stations thermales ont dans leur ensemble fait une saison excellente et supérieure à celle de 1958, considérée jusqu'alors comme la bonne année de référence.

D'autre part les stations qui avaient pris des initiatives en organisant des festivals, par exemple comme Aix, Besançon, Avignon, ou de grandes compétitions sportives, comme Vichy, ont vu effectivement les résultats récompenser de tels efforts.

Il y a là un encouragement pour tous ceux qui prennent de telles initiatives, je pense particulièrement à M. le maire de Divonne-les-Bains que je vois à son banc.

Dans la mesure où nous disposons de statistiques pour les huit premiers mois de 1963, c'est-à-dire seulement pour la Seine et Paris, d'une part, et la Côte d'Azur, d'autre part, nous notons un très net progrès par rapport à 1962 en ce qui concerne la venue des touristes étrangers en France.

J'insiste sur ce point, car l'idée semble accréditée chez de nombreux députés s'intéressant au tourisme que l'apport des étrangers, au titre du tourisme en France, va en régressant sans cesse. Je rappelle une nouvelle fois que si l'excédent de notre balance des paiements au titre du tourisme est moins important que nous pourrions le souhaiter, cela est dû, non pas tant à une régression de la venue des touristes étrangers en France, qu'au fait que les Français, ainsi qu'on l'a signalé, vont beaucoup plus à l'étranger.

En tout cas, pour la Seine et particulièrement pour Paris, pendant les huit premiers mois de 1963, la nombre de touristes étrangers s'est élevé à 1.327.326 contre 1.229.735 en 1962, pour la même période, soit un accroissement de 7 p. 100. Pour la Côte d'Azur, le nombre des touristes étrangers s'est élevé, toujours pour la même période, à 757.318 en 1963, contre 740.386 en 1962, soit un accroissement de 2,5 p. 100.

Les perspectives ne sont donc pas aussi pessimistes qu'on l'a indiqué.

On doit se garder des chiffres, en effet, car jusqu'alors nous n'avons pas été en mesure d'établir des statistiques précises concernant l'ensemble de la France, en particulier pour les sorties, ce qui explique les divergences de chiffres qui séparent M. le rapporteur de la commission des finances et M. le rapporteur de la commission de la production et des échanges.

Je suis surpris, par contre, que M. Pasquini, qui a à juste titre souligné l'incertitude des chiffres en France, accepte avec beaucoup de foi les chiffres italiens.

Je suis obligé d'appeler son attention sur le fait que le chiffre de 21 millions de touristes en Italie en 1962 est un chiffre brut comprenant les excursionnistes venus pour vingt-quatre heures, tandis que le chiffre de six millions de touristes étrangers en France en 1962, que nous considérons comme approximativement exact, ne comprend pas les excursionnistes.

Enfin, si, en effet, le solde positif des voyages de tourisme est beaucoup plus important pour l'Espagne et pour l'Italie que pour la France, l'énorme différence ne vient pas tellement des recettes, les recettes françaises dues au tourisme étranger étant parfaitement comparables à celles de nos voisins étrangers; elle vient surtout du fait que les Français ayant un niveau de vie plus élevé, vont plus facilement à l'étranger et y dépensent bien davantage que ne peuvent le faire, par exemple, les Espagnols, très rares à avoir la possibilité de prendre des vacances hors de leur pays.

Le contexte étant ainsi quelque peu précisé, j'évoquerai rapidement, puisque les rapporteurs ont parfaitement traité ce sujet, le budget qui vous est soumis.

Vous savez qu'il correspond aux diverses activités de notre commissariat et que celles-ci peuvent se diviser en deux branches, d'une part, la propagande que nous faisons pour le tourisme en France, principalement à l'étranger, d'autre part, les investissements que nous devons faciliter, orienter ou coor-

donner et concernant les hébergements, les équipements collectifs et l'ensemble des installations nécessaires au développement du tourisme.

Nous sommes parfaitement conscients de la nécessité de faire en faveur de la publicité un grand effort, puisque les trois quarts des crédits supplémentaires accordés aux services du tourisme, dans ce budget, sont précisément consacrés à la renforcer.

Actuellement, on peut estimer que l'activité des industries des loisirs et du tourisme représente près de dix pour cent de la production intérieure française.

Mais le commissariat au tourisme ne pourra consacrer à cette publicité à l'étranger plus de 18 millions de francs en 1964, y compris tous les frais directs ou indirects, notamment de rémunération des personnels. Et nous sommes obligés de convenir avec plusieurs des orateurs qui se sont succédé à cette tribune que ce budget de publicité, en importance relative, n'est pas extrêmement élevé.

C'est pourquoi, afin que nos bureaux à l'étranger puissent fonctionner utilement, se consacrer pleinement à leur mission et faire œuvre de propagande en faveur du tourisme en France, nous avons été amenés à restreindre le nombre de ces bureaux que nous avons ramenés à 30.

Nous avons notamment supprimé les bureaux de Wellington et de Sydney, d'ailleurs situés sur des marchés relativement peu importants pour nous, fermé notre bureau de Santiago, où nous rencontrons de grandes difficultés de gestion, et notre bureau de Miami, dont l'activité, je le souligne, peut être reprise par nos autres établissements aux Etats-Unis.

Je voudrais indiquer à M. Morleval, qui avait manifesté quelque inquiétude à ce sujet, que nous avons, en effet, demandé au consul honoraire qui représente, en cette ville, les intérêts d'Air France de nous représenter également.

A cet effet, nous lui avons tout de même attribué quelques crédits et du matériel publicitaire. Cela montre que, dans ce cas comme dans bien d'autres, nous utilisons en fait les représentations d'Air France.

D'autre part, notre bureau de New York est parfaitement en mesure de régler les problèmes que le bureau de Miami devait traiter, c'est-à-dire essentiellement la propagande et les voyages de tourisme aux Antilles. C'est en effet de New York que partent les avions pour les Antilles, et nous avons mis sur pied, en collaboration avec M. le ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer, un programme de publicité très important aux Etats-Unis en faveur de Haïti et, en général, des Antilles.

L'activité de nos bureaux à l'étranger, ramenés comme je l'ai dit au nombre de trente-six, est intense. Pour en donner une idée, je ne citerai que quatre chiffres : en 1962, ont été diffusés par leurs soins 7.125.783 documents et 425.426 affiches; plus de 2.919 émissions de radio ont été inspirées ou provoquées par eux, ainsi que 1.995 émissions de télévision.

Nous nous efforçons d'utiliser en même temps les moyens traditionnels de propagande, les imprimés, les dépliants, indispensables car lorsque le touriste est alléché, il convient de lui fournir des renseignements précis sur les capacités d'hébergement de notre pays, et les moyens audio-visuels dont je sais bien que vous souhaitez — en particulier M. Pasquini — l'usage de plus en plus intense.

Tel est bien aussi notre sentiment, soyez-en certains. En effet, les crédits consacrés à ces moyens audio-visuels ont augmenté de près de 83 p. 100 en cinq ans, de 1959 à 1964, alors que les crédits affectés à la publicité écrite n'augmentaient, dans le même temps, que de 40 p. 100.

D'autre part, si nous avons consenti un effort sérieux, quitte à supprimer certains de nos bureaux et l'un des deux postes de direction de notre représentation à New York, c'est pour mieux concentrer nos moyens disponibles sur d'autres régions et, en particulier, sur le marché allemand qui, par sa densité et sa proximité, apparaît comme l'un des plus intéressants pour la France.

Nous répondons ainsi au souhait, exprimé par M. le rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, de voir concentrer notre propagande sur certains marchés.

Je sais que M. le rapporteur pour avis voudrait que nous concentrions notre effort de propagande sur une ou deux régions françaises bien choisies.

Je ne demanderais pas mieux, mais je souhaiterais alors qu'il prenne lui-même la responsabilité de désigner les deux régions qui bénéficieraient du monopole de la publicité française. Je crois qu'il m'aura suffi de poser le problème en ces termes pour que M. le rapporteur pour avis en saisisse toute la difficulté.

En ce qui concerne nos bureaux à l'étranger, je répondrai encore à M. Pasquini que, contrairement à ce qu'il a écrit dans son rapport, nos agents à l'étranger ne se voient pas offrir un seul voyage en France tous les trois ans, ce qui risquerait

d'ailleurs de les tenir trop longtemps éloignés de notre pays et de ne pas leur permettre de suivre l'évolution des problèmes comme il convient. Ce sont les familles de nos agents à l'étranger qui, hélas ! ne bénéficient que d'un voyage tous les trois ans, nos moyens financiers étant fort restreints.

Mais nos agents eux-mêmes viennent plus fréquemment en France et ce, suivant les besoins et l'activité qu'ils exercent dans les pays où ils sont en mission. C'est ainsi que le directeur de notre bureau de New York sera venu à Paris trois fois au cours de l'année 1963. Il y reviendra, comme ses collègues, pour assister, au début du mois de novembre, à une réunion de tous les délégués au tourisme français à l'étranger. En même temps seront réunis tous nos délégués régionaux.

Par ces réunions auxquelles j'ai invité MM. les rapporteurs du budget du commissariat au tourisme, nous veillons au contraire à ce que nos agents à l'étranger soient parfaitement tenus au courant de tout ce qui se passe en France.

Les journées d'études et les déplacements prévus au cours de ce stage du mois de novembre sont très chargés. Ils permettront à nos agents de repartir munis des informations et des directives nécessaires.

D'autre part, je retiens très volontiers l'idée exprimée par M. le rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, concernant une campagne nationale de publicité en faveur du tourisme français exercée non pas seulement à l'étranger mais également auprès des Français. Comme lui, je pense que cela est nécessaire.

Tous mes collaborateurs et moi-même serons parfaitement heureux d'échanger à ce sujet nos idées avec lui dans les jours prochains.

La seconde branche d'activité du commissariat au tourisme a trait à la coordination et à l'incitation des investissements destinés à l'équipement de l'hôtellerie et des différentes formes de tourisme social.

Vous avez remarqué la progression remarquable du montant des prêts consentis par les établissements de crédit spécialisés et qui sont mis à notre disposition.

Je ne citerai que trois chiffres : en 1958, le montant des prêts consentis grâce aux crédits du F. D. E. S. ne dépassaient pas 42.700.000 francs d'aujourd'hui ; en 1960, ils s'élevaient à 65 millions de ces francs ; en 1964, ils atteindront sans doute près de 200 millions de francs. C'est dire que, dans les seules quatre dernières années, le montant des prêts consentis à plus que triplé. Je pense que ce renseignement est de nature à apaiser M. Sauzedde.

Mais nous avons pris d'autres mesures. Après M. Anthonioz, je rappellerai que le remboursement de 10 p. 100 des investissements accordés aux hôteliers est une mesure de grande importance. A la fin du mois de juillet — je ne possède pas de chiffre plus récent — 255 dossiers avaient été liquidés, correspondant à une somme de 1.280.000 francs.

Depuis que j'ai eu l'honneur de prendre la responsabilité du tourisme, vous savez que j'ai eu le plaisir de pouvoir étendre cette mesure aux restaurants de tourisme et que, d'autre part, ont été arrêtées les mesures d'application de l'article 72 de la loi de finances de 1962 qui permet aux casinos de consacrer une part de leurs recettes supplémentaires sur les jeux à des investissements dans l'hôtellerie ou dans le thermalisme.

L'ensemble de ces mesures a certainement permis d'attirer à nouveau l'intérêt des détenteurs de capitaux sur le secteur d'industrie particulier qu'est l'hôtellerie et les créations d'hôtels, nous l'espérons, seront, pour cette raison, beaucoup plus nombreuses dans les années à venir que ce qu'elle l'ont été dans les années passées. Nous voyons, en tout cas, surgir de très nombreux projets, ce qui nous laisse à penser que ces mesures n'ont pas été inutiles.

A. M. Pasquini je répondrai que nous n'avons jamais limité arbitrairement, de quelque façon que ce soit, les prêts consentis ; ceux-ci n'ont été limités que par le petit nombre des demandes. Il convient donc que soient de plus en plus nombreux ceux qui en solliciteront le bénéfice.

J'ajoute que pour favoriser et multiplier les investissements dans le secteur hôtelier, nous avons recherché une formule qui permette à divers établissements de crédit, avec lesquels l'Etat n'est pas sans relation — tels que la Caisse des dépôts et consignations, le Crédit national ou la Caisse nationale de crédit hôtelier — de se grouper en vue de financer la construction d'hôtels dans les villes où une étude du marché aurait fait apparaître l'existence d'un tel besoin. C'est ce qui a été lancé dans l'opinion sous le nom d'Inter-hôtels.

Il va de soi que l'Etat n'entend pas, pour autant, devenir hôtelier et que les établissements qui seraient financés par les organismes de crédits nationaux seraient exploités par des professionnels dans le cadre d'un cahier des charges élaboré en liaison avec la profession. Pour ma part, c'est avec faveur que j'envisagerai dans cet ensemble l'étude d'une formule de location-vente.

Il suffit de dire, me semble-t-il, qu'il était nécessaire d'intéresser les professionnels dans cette formule Inter-hôtels pour apaiser quelques craintes, notamment celles de M. Anthonioz. Je dis cela pour rappeler combien il est peut-être difficile et délicat d'introduire l'Etat dans le secteur de l'hôtellerie. Plusieurs orateurs, M. Laurin en particulier à propos des motels, ont demandé, en évoquant le système des paradors, que l'Etat prenne l'initiative d'édifier lui-même tout ce qui pourrait faire défaut à l'équipement hôtelier. Mais l'hôtellerie est considérée en France comme un secteur privé et je crois qu'elle désire le demeurer. Par conséquent, on ne peut manier l'intervention de l'Etat dans un tel domaine qu'avec beaucoup de prudence.

Je suis ainsi amené à répondre à M. Delachenal et à d'autres orateurs qui ont souhaité une aide supplémentaire de l'Etat que, si l'on allait plus loin dans les investissements qui ont déjà été accordés, ce secteur cesserait d'être privé. Les investissements déjà consentis à l'hôtellerie ont revêtu une grande ampleur ; si nous prenions des mesures plus nombreuses, c'est toute la conception de l'hôtellerie libre entreprise que nous remettrions en cause. Alors se poserait le problème de l'hôtellerie et du tourisme d'Etat, problème qu'il n'est pas, je crois, dans l'intention de l'Assemblée de nous pousser à aborder.

Le problème que nous avons à régler est celui de la concurrence étrangère, compte tenu — on l'a dit — de ce que cette industrie de base qu'est le tourisme supporte de lourdes charges fiscales et sociales si on compare la situation de nos hôteliers à celle de leurs voisins. Comme M. Philippe le suggérerait, c'est plutôt dans le contact avec nos partenaires européens et par l'harmonisation des charges fiscales et sociales que nous trouverons la solution définitive des problèmes de l'hôtellerie.

A la vérité, comme l'a fort bien compris M. le rapporteur Duhamel, la difficulté principale que l'on rencontre dans l'équipement hôtelier en France est celle du prix des terrains. Il s'agit de libérer dans les grandes villes, particulièrement à Paris — où le problème est aigu — des terrains situés de telle sorte qu'ils soient utilisables pour l'hôtellerie, c'est-à-dire généralement au centre. Or, nous savons tous combien cela est actuellement malaisé et coûteux. A ce propos, ainsi que le redoutait encore M. Duhamel, l'emplacement de Luna Park, à Paris, se trouve grevé de nombreuses servitudes *non ædificandi* ou résultant de plans d'urbanisme qui prévoient des parcs à voitures et des espaces verts.

Bien que j'aie déjà provoqué plusieurs réunions et de nombreux échanges de correspondance avec la préfecture de la Seine et la ville de Paris pour tenter de résoudre le problème des emplacements nécessaires à la construction d'hôtels dans Paris, il n'est donc pas étonnant si nous n'avons pas pu aboutir encore à une solution pratique.

En revanche, je suis heureux de saisir l'occasion de ce débat pour signaler que le projet de construction d'un nouvel hôtel sur l'emplacement de la gare d'Orsay progresse maintenant de façon régulière puisque c'est le 6 novembre prochain que les projets des concurrents retenus après les premières éliminatoires seront déposés. C'est dire que le temps des réalisations est proche.

M. Anthonioz, toujours au sujet des divers problèmes de l'aide à apporter ou de l'incitation à donner à l'investissement dans l'hôtellerie, a posé quelques questions relatives aux mesures d'application de cet article 72 qui lui est cher. Je lui signale que les commissions départementales chargées d'examiner les dossiers de dégrèvement présentés par les casinos qui invoquent le bénéfice de cet article ne peuvent évidemment comprendre de membres de la profession intéressée, qui seraient alors juges et parties.

Mais le casino est libre de demander ou de ne pas demander le dégrèvement et la commission, pour sa part, statue en pleine souveraineté. Elle applique le texte avec beaucoup de liberté, ce qui assure des garanties indiscutables. La procédure est souple et si tout le monde est d'accord à l'échelon départemental pour accepter le dossier, il est aussitôt considéré comme adopté. De plus, si quelqu'un, par exemple le maire de la station, n'était pas d'accord, le dossier serait réexaminé par une commission siégeant à Paris.

Je dois ajouter que si les membres de la profession ne peuvent siéger dans cette commission, ils peuvent y être entendus et leurs explications ou leurs suggestions seront toujours les bienvenues. D'ailleurs, je n'ai pas besoin de dire à M. Anthonioz, en particulier, que ses observations ont été non seulement entendues, mais écoutées, comme elles le sont toujours par le commissariat au tourisme.

M. Anthonioz, qui est vraiment orfèvre en ce domaine, avait évoqué, lui aussi, le problème des charges qui grèvent l'hôtellerie, plus particulièrement celui de la suppression de la taxe sur les ventes au détail, taxe que le Gouvernement envisage, en effet, de remplacer par la taxe sur la valeur ajoutée. Je lui dirai, en plein accord avec M. le secrétaire d'Etat au budget, que le projet de réforme de la taxe sur le chiffre d'affaires est étudié

par le groupe de la fiscalité des assises nationales du commerce qui siège depuis le 1^{er} juillet. Ce groupe, où sont représentés les professionnels intéressés, doit déposer prochainement son rapport. En attendant, je ne puis donner de précisions. Parallèlement, le texte sera étudié par M. le ministre de l'intérieur et les représentants des collectivités locales avant d'être déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale, vraisemblablement à la fin de cette session.

Je puis assurer M. Anthonioz que l'attention de M. le secrétaire d'Etat au budget — qui était momentanément absent lors de son intervention — a été attirée sur ces préoccupations, qu'il partage largement d'ailleurs. Les préoccupations des élus locaux, notamment, ne lui sont pas étrangères.

Par-delà les problèmes d'équipement de l'hôtellerie, plusieurs orateurs, particulièrement M. le rapporteur de la commission de la production et des échanges, ont très justement insisté sur l'accueil. Un effort doit certainement être accompli dans ce domaine. Cet effort, que nous ne pouvons pas imposer, doit être le fait de la profession, de chacun de ceux qui œuvrent dans le tourisme. Pour le susciter et l'orienter, nous envisageons un certain nombre d'actions. Ce n'est pas par hasard que vous voyez figurer cette année, pour la première fois, au budget du tourisme une ligne concernant la promotion sociale. J'espère jeter cette année les bases de ce qui pourrait être dans les exercices suivants une véritable action de promotion à l'intérieur même de la profession.

Le tourisme social ou le tourisme pour tous continue, je vous prie de le croire, à être l'une de mes préoccupations premières, ainsi que celle de M. le commissaire au tourisme. Nous savons bien, en effet, que c'est là le grand problème de ce temps.

Les études dont j'avais fait mention en répondant à M. Boisson l'été dernier sont poursuivies et même complétées par des contacts, des visites sur place et des enquêtes. Elles nous ont persuadé que les formules existent et qu'il faut trouver maintenant le mode de financement qui permettra de les généraliser. C'est ce à quoi je m'attache.

A M. Ballanger je dirai que nous ne négligeons pas le tourisme de plein air, en particulier le camping, mais que l'essentiel de cette activité relève, pour le moment, de M. le secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports, le commissariat au tourisme n'ayant à connaître que des camps classés, lesquels, malheureusement, sont encore assez peu nombreux. Cependant, pour la première fois, grâce au budget qui vous est présenté, nous allons nommer un assistant technique pour le tourisme de plein air. Cet assistant sera chargé de visiter les terrains de camping, de caravanning, les villages de vacances, les camps de toile et d'apprécier si les normes imposées par le commissariat au tourisme sont respectées.

Je ne demanderais pas mieux que de consacrer davantage d'efforts et de moyens au camping et au tourisme de plein air, dont je crois qu'il est, en effet, une formule valable appelée à se développer largement. Mais je rappelle que nous n'avons pour le moment que des moyens limités, alors que le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports dispose d'une administration départementale qui semble mieux à même, pour l'instant, de dominer l'ensemble du problème et de visiter chacun des terrains concernés.

Je ne veux pas quitter le domaine des équipements sans dire un mot du thermalisme et sans répondre à M. Péronnet qui m'a posé des questions précises à ce propos.

En ce qui concerne l'extension du remboursement de 10 p. 100 sur les investissements, je poursuis des conversations avec le ministère des finances. Autant que M. Péronnet, je souhaite qu'elles puissent aboutir à une décision favorable.

En revanche, je puis tout de suite répondre favorablement à M. Péronnet en ce qui concerne le taux préférentiel de 3 p. 100 appliqué aux prêts consentis aux hôtels de classe internationale. Ce taux peut, en effet, être également appliqué aux prêts consentis en vue de la rénovation ou de la construction des établissements thermaux, dès lors que ces travaux s'inscrivent dans un plan général d'expansion touristique.

Je dirai encore à M. Péronnet que nous n'oublions pas l'important et difficile problème de l'étalement des vacances, sa solution étant évidemment la condition de toute rentabilité ou, plus simplement, de tout amortissement correct des investissements dans le domaine du tourisme. Hélas! les nombreuses expériences réalisées au cours des années précédentes, avec beaucoup d'enthousiasme, par divers membres du Gouvernement appuyés par de nombreuses organisations et les résultats décevants de ces expériences ont révélé combien il est difficile de progresser en ce domaine.

Toutefois, je me suis efforcé de tenir les engagements que j'avais pris cet été devant les thermalistes du centre de la France et j'ai réuni au début du mois d'octobre une première conférence de travail. Cette conférence a permis d'envisager un certain nombre de mesures que nous avons soumises ensuite aux ministères intéressés, en leur demandant de les étudier

et d'y répondre dans un délai très court. Ce soir même se réuniront les représentants des ministères de l'éducation nationale, de la fonction publique et des travaux publics pour en discuter et défricher déjà le terrain, en attendant une réunion plus large encore que je présiderai le 30 novembre, afin de voir si les ministères peuvent nous suivre dans la voie que nous traçons ou nous proposer de meilleures suggestions que celles auxquelles nous avons nous-mêmes abouti.

Enfin, dans le domaine de l'équipement, nous sommes naturellement conduits à aborder le problème des ports de plaisance. Une enquête faite par l'institut français d'opinion publique a révélé que 48 p. 100 des Français considèrent que les vacances doivent comporter la possibilité de faire du nautisme. Nous avons donc fait progresser, là encore, les crédits puisque la dotation du F. D. E. S. réservée aux équipements collectifs et sur laquelle nous pouvons consentir des prêts pour les ports de plaisance va passer à 15 millions de francs en 1964, alors qu'elle n'était que de 10 millions en 1963.

Je dois, cependant, indiquer au passage qu'une solution définitive ne sera apportée au problème des ports de plaisance qui se pose simultanément sur toutes nos côtes que si l'on recherche — c'est ce à quoi nous sommes attachés — un mode de financement, bien que les possibilités de crédits sur lesquels les subventions peuvent être accordées au titre des ports au ministère des travaux publics doivent passer à 200 millions de francs en 1964 contre 120 en 1963.

Il n'est pas normal, en fin de compte, que l'Etat soit seul à supporter des frais occasionnés par la pratique d'un sport qui demeure, malgré tout, le privilège d'une minorité. Il faut que les usagers participent au financement des travaux dans les ports de plaisance, que ce soit par la perception de taxes ou par l'institution de péages. Nous avons beaucoup fait progresser l'étude de ce problème et les deux solutions sont envisagées par tel ou tel ministère. Il nous reste à obtenir entre eux un arbitrage et j'espère que cette mesure interviendra au cours de 1964.

Toujours au titre des équipements, et pour la première fois, le commissariat au tourisme a obtenu que des crédits du F. D. E. S. puissent être affectés non seulement aux ports de plaisance et aux remontées mécaniques, mais aussi à la construction de piscines et à l'aménagement de plans d'eau d'intérêt touristique dans les communes de trop faible population pour justifier l'intervention de la direction de la jeunesse et des sports et cependant assez bien situées sur le plan touristique pour justifier de tels aménagements et favoriser l'expansion régionale.

Enfin, un projet voté par l'Assemblée nationale et actuellement soumis au Sénat concerne le transfert des lais de mer du domaine privé au domaine de l'Etat. Il permet aussi à l'Etat d'incorporer dans son domaine, au-delà des lais de mer, une réserve de 20 à 50 mètres de profondeur, ce qui lui assure la possibilité d'aménager le bord de mer, les plages notamment, tout en pratiquant une politique de sauvegarde du littoral.

A M. Le Goasguen, j'indique que nous souhaiterions pouvoir préserver ces plages de la pollution qu'il a exactement décrite, montrant sa parfaite connaissance de ce problème. Celui-ci relève de la politique internationale et, si une convention internationale a prétendu le régler, elle a bien été signée par la France mais, hélas! pas encore par un nombre suffisant de pays pour avoir force exécutoire. C'est pourquoi nous sommes actuellement privés de moyens.

Au surplus, ce problème relève davantage du ministère des travaux publics que du responsable du tourisme. Néanmoins — j'entends bien qu'il ne s'agit pas de se renvoyer les responsabilités de l'un à l'autre — je prends l'engagement envers M. Le Goasguen de provoquer dans les prochaines semaines une réunion interministérielle qui, en attendant la mise en œuvre de la convention internationale, pourra envisager les mesures nationales capables de remédier à cette situation ou, tout au moins, à ses effets fâcheux.

M. Philippe s'est préoccupé des pistes de ski. Je souhaite que ce problème puisse être résolu par l'initiative parlementaire. Pour cette raison même, j'ai demandé depuis un certain temps à des députés réputés aussi bons skieurs que juristes (Sourires), de vouloir bien élaborer des propositions. Je leur ai renouvelé ma demande récemment. Là encore, dans des délais raisonnables, nous pourrions confronter le fruit de nos réflexions.

Pour le problème plus général des stations de sports d'hiver, un texte en préparation au commissariat sera définitivement mis au point d'ici une quinzaine de jours et sera alors, comme nous l'avions promis, soumis aux critiques et aux observations des représentants des divers intéressés.

A M. Philippe, toujours, en même temps qu'à M. Sauzedde et à quelques autres orateurs, abordant, enfin, la question des investissements autres que ceux qui intéressent le tourisme et notamment le problème des routes et des voies d'accès, je suis obligé, là, de dire qu'il leur faut s'adresser à mon collègue

le ministre des travaux publics, car je suis pour ma part absolument dépourvu aussi bien de compétence que de moyens pour résoudre ces problèmes.

Cependant, j'ai déjà obtenu de M. le ministre des travaux publics, l'assurance que, parmi les projets inscrits au programme des prochaines années des travaux publics ceux qui offraient un intérêt touristique seraient réalisés par priorité.

A M. Boisson, qui s'est préoccupé du sort des agents du cadre spécial du tourisme, j'indique que l'intégration de ces agents, ou, à tout le moins, d'une partie très importante de ces agents, a été réglée par la dernière loi de finances. Un décret d'application, qui est la condition de la mise en œuvre de cette loi, a été très largement débattu entre les services compétents du ministère des finances et les services du tourisme. Une solution vient d'être trouvée très récemment. Dans ces conditions, le décret pourra sans doute être publié au début de 1964 après avoir été soumis au Conseil d'Etat.

Telles sont les quelques renseignements que je pouvais donner en réponse aux questions qui m'ont été posées.

En conclusion, je veux dire que les crédits affectés au commissariat au tourisme dans ce budget de 1964 et qui s'élèvent à 21.500.000 francs, marquent un progrès. Sur ce point seulement je ne serai pas d'accord avec M. le rapporteur de la commission des finances: les crédits sont en augmentation — je ne pense pas me tromper dans mes chiffres — de 6,27 p. 100, augmentation qui, certes, ne représente pas un bond considérable, mais qui n'est tout de même pas négligeable si l'on veut tenir compte que de 1961 à 1962 la progression n'était que de 2,7 p. 100 et, de 1962 à 1963, que de 1,2 p. 100.

J'ajoute, après M. le rapporteur, que ce budget doit nous permettre de créer quelques postes nouveaux qui sont indispensables si l'on veut que le commissariat au tourisme affronte les tâches, sur lesquelles vous avez très largement attiré notre attention et qu'ainsi nous allons non seulement améliorer la statistique, monsieur Alduy, mais créer un service de statistiques — car, en fait, nous n'en n'avons pas — grâce à l'institution d'un bureau de statistiques et d'études économiques, c'est-à-dire grâce à un outil nous permettant de procéder à de véritables études de marchés sans lesquelles nous serions incapables d'assumer nos responsabilités qui sont d'orienter et d'inciter les investissements.

Vous avez remarqué également qu'une de ces créations de postes nous permettra de développer dans une certaine mesure notre effort dans le secteur du tourisme social en créant précisément un poste d'inspecteur du tourisme de plein air.

Nous pourrions aussi, grâce à ces quelques créations de postes, mettre sur pied un embryon d'organisation pour faciliter et susciter la tenue de congrès en France, car il va de soi qu'il y a là un marché très important à prospector.

Mesdames, messieurs, aucun ministre n'est jamais défavorablement impressionné par les remarques de parlementaires qui estiment que son budget est insuffisant et qu'il conviendra à l'avenir de lui accorder beaucoup plus de mesures nouvelles.

Je me suis réjoui de tout ce que M. le secrétaire d'Etat au budget a entendu au cours de ce débat à cet égard (*Sourires*), mais il va de soi que, souhaitant m'accorder des moyens plus importants pour me permettre de faire davantage encore dans

le domaine du tourisme, vous ne voudrez pas me priver du strict minimum indispensable qui m'est alloué par ce budget que j'ai eu l'honneur de vous présenter.

C'est pourquoi j'ose espérer que, quels que puissent être vos sentiments sur tel ou tel point et vos désirs d'amélioration — désirs que je partage d'ailleurs — vous voudrez bien, pour nous encourager à persévérer dans cette voie et faciliter l'œuvre de tous ceux qui, dans tant de pays étrangers, ont à mener une tâche difficile avec des moyens limités pour défendre le prestige de notre pays et favoriser le développement de notre tourisme, ne pas refuser ce budget que je vous demande et que je vous remercie par avance de bien vouloir adopter. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des indépendants.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le titre III de l'état B concernant les services du Premier ministre (section X: Commissariat au tourisme), au chiffre de 1.158.698 francs.

(*Ce titre, mis aux voix, est adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix la réduction de crédit proposée pour le titre IV de l'état B concernant les services du Premier ministre (section X: Commissariat au tourisme), au chiffre de 24.890.000 francs.

(*La réduction de crédit, mise aux voix, est adoptée.*)

M. le président. Nous avons terminé l'examen du budget du tourisme.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à quinze heures trente minutes, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1964 (n° 549) (rapport n° 568 de M. Louis Vallon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan) ;

Section IX. — Affaires algériennes (annexe n° 21. — M. Prioux, rapporteur spécial; avis n° 593 de M. Guéna, au nom de la commission des affaires étrangères);

Coopération (annexe n° 8. — M. Voisin, rapporteur spécial; avis n° 586 de M. Hauret, au nom de la commission de la production et des échanges; avis n° 595 de M. Bettencourt, au nom de la commission des affaires étrangères).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique : suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures cinquante-cinq minutes.*)

*Le Chef du service de la sténographie
de l'Assemblée nationale,
RENÉ MASSON.*

(Le compte rendu intégral des 2^e et 3^e séances de ce jour sera distribué ultérieurement.)

